

Europe : quoi faire ?



L'ANJOU LAÏQUE
14 bis avenue Marie Talet
49100 ANGERS

La rédaction remercie tous les abonnés de leur fidélité. Elle accorde une mention spéciale à ceux qui souscrivent un abonnement de soutien. À l'ensemble, elle demande de faire de nouveaux abonnés. Pour une meilleure communication, faire parvenir vos adresses e-mail à : anjoulaique@gmail.com.

Sommaire

Page 2 portrait

Page 3 Édito

Page 4 Le retour de la morale

Page 5 Enseignement de la laïcité

Page 6 Alertes

Page 7 Pour une transition

citoyenne

Page 8 Cuba, un autre regard

Page 9, 10, 11, Europe

Page 12 Migrants, réfugiés

Page 13 Code du travail

Page 14 Girouettes et Obstinés

Page 15 La vaccination

Page 16 Flora Tristan

Page 17 Avancées dans la vie des femmes

Page 18 Associations et courriers

Page 19 Nécrologie

Page 20 Les délires

Portrait

Marina Giet

présidente FCPE de Beaupréau

« Le collègue public est une évidence. Je suis sûre qu'on va y arriver »

Le lycée public de Beaupréau a ouvert ses portes en septembre 2015. Il était attendu depuis trente ans ! Trente ans de combat des laïques des Mauges et de tout le département pour qu'enfin une brèche soit ouverte dans le monopole exercé par l'enseignement privé catholique sur tout un canton. Mais il manque toujours le collègue pour que la continuité du service public soit assurée de la maternelle à la terminale.

Marina Giet se bat pour ce collègue depuis une dizaine d'années. Elle préside l'association de parents FCPE de Beaupréau et est membre du Collectif pour la promotion de l'école publique dans les Mauges.

L'Anjou laïque : D'où vient ton engagement militant pour l'École publique ?

Marina Giet : Je suis née à Angers mais je ne suis pas originaire des Mauges. Mes parents habitaient Brion et j'ai fait toute ma scolarité dans l'enseignement public : à l'école de Brion puis au collège de Beaufort en Vallée et à Angers au lycée Joachim du Bellay. Mon attachement à l'école publique est une évidence.

L'A.L. : Cela ne doit pas être facile à vivre, dans les Mauges rurales ?

M. G : J'habite Le Fief Sauvin, commune qui n'a pas d'école publique. Ma fille aînée est scolarisée au collège public de l'Evre à Montrevault et mes deux garçons à Beaupréau à l'école Jules Ferry. C'est compliqué à vivre. Ils n'ont pas beaucoup d'amis sur la commune car c'est surtout à l'école qu'on se fait des copains.

Au début, j'entendais des réflexions comme « Elle n'est pas assez bien l'école du Fief Sauvin ! ». Mais les mentalités évoluent et on ne me fait plus du tout ce genre de réflexions.

J'ai découvert cette lutte quand ma fille a été scolarisée à Beaupréau. J'ai vu à la sortie de l'école une mère d'élève avec un micro qui demandait la création d'un collège public. Pour moi ce collège était une évidence mais j'ai découvert que ça ne l'était pas. Je me suis rendu compte de cette aberration qui n'existe nulle part ailleurs sur le territoire.

J'ai tout de suite adhéré à la FCPE. C'était en 2004. J'ai été vice-présidente de l'association de Beaupréau pendant 2 ou 3 ans. J'en suis présidente depuis 5 ans. On s'est dit, il faut d'abord un lycée. La bagarre pour ce lycée durait depuis 30 ans. Maintenant, on a une superbe école, un lycée, deux collèges privés mais pas de collège public, alors que la future commune nouvelle



de Beaupréau-en-Mauges comptera 23000 habitants !

L'A.L. : Dans ce combat pour le collège où se situent principalement les difficultés ?

M. G : Avec le Maire, au niveau de l'école, ce n'est pas très compliqué. Le seul reproche qu'on puisse faire à la municipalité, c'est de ne pas s'engager pour le collège. Les enfants de l'école publique Jules Ferry vont dans les collèges privés pour des raisons de proximité. Scolariser ses enfants dans un collège public, c'est se compliquer la vie. On a fait des sondages qui montrent que la plupart iraient au collège public s'il existait. Les collégiens de Beaupréau sont pris en otages.

Aujourd'hui, l'action du *Collectif pour la promotion de l'école publique dans les Mauges* est vraiment reconnue par les parents, plus sans doute que la FCPE. Nous sommes allés au bout de ce qu'on pouvait faire. Nous avons rencontré la ministre de l'Éducation nationale, des conseillers de François Hollande et même Christian Gillet (*président du Conseil départemental, NDLR*) reconnaît que notre demande est justifiée.

Avec l'arrivée de nouveaux habitants, la mentalité a changé. Les gens n'ont plus honte de mettre leurs enfants à l'école publique. En 2005 c'était l'ouverture

de l'école publique de Gesté, Jallais en 2007, Andrezé en 2010. Tous les ans, il y a une ouverture de classe dans une école du secteur. L'école publique se développe.

Nous ne demandons pas la fermeture des écoles privées. Nous demandons seulement que les parents aient le choix de l'école pour leurs enfants.

L'A.L. : Votre action a maintenant un retentissement à la Région et même au niveau national, au ministère. C'est assez rare.

M. G : Il y a eu une prise de conscience du « micro-climat » de notre secteur. « Autant de population sans école publique, c'est du jamais vu » a dit un conseiller de la ministre.

Il y a une évolution des positionnements politiques car la population a changé et il faut faire avec les nouveaux. Ce qui pourrait le dossier, c'est le refus du conseiller départemental du canton, qui est par ailleurs enseignant dans le privé. Les établissements privés ont peur de perdre des élèves et font pression en faisant valoir qu'ils sont employeurs. On a même vu une manifestation contre le lycée public, ce qui n'est pas imaginable ailleurs.

Mais les élus locaux ont pris conscience de la nécessité du collège public. Ils ne veulent pas prendre position mais ils accompagneront le projet.

L'A.L. : Pourtant, le Conseil départemental s'obstine dans son refus !

M. G : Le Conseil général avait fixé la barre à 750 élèves pour la construction du collège, pensant que l'objectif ne serait jamais atteint. Or il est dépassé depuis l'an dernier. Il faut donc trouver d'autres arguments : ce n'est pas une priorité, il n'y a pas de financement, les collèges publics voisins suffisent pour assurer le service, etc.

L'A.L. : Comment vois-tu l'issue de ce combat ?

M. G : Du fait des élections régionales, il ne va rien se passer pendant deux mois. Le Conseil régional propose d'accueillir les 6^e dès la rentrée 2016 dans les locaux du lycée. La décision devra être prise au plus tard en avril.

La création du collège sera proposée au Conseil départemental qui ne pourra plus reculer. Aujourd'hui la majorité ne suit plus le président Gillet.

Je suis sûre qu'on va y arriver. La question c'est : quand ?

*Propos recueillis par
Jack Proult et Jacky Minier*

Attentats horribles, laïcité ciblée et oubliée

raison que la neutralité juridique de l'Etat décidée en 1905 assure les choix de vie individuels et la liberté de conscience. Il en découle le respect des croyances, mais aussi de l'incroyance.

« Un vivre ensemble » ambigu

Il y eut à gauche, à juste titre, une volonté de prévenir contre tout amalgame raciste entre terroristes potentiels et musulmans. L'amalgame visant à semer la haine dans la population et à la diviser aboutirait, en fait, à ce que souhaite Daech : la guerre entre « Eux »

et « Nous ». Certains analystes ont alors insisté sur le fait que le djihadisme était un avatar du fondamentalisme, lui-même avatar de l'islam. Le fondamentalisme est disculpé. C'est là le passage de la défense des musulmans à la défense de la religion musulmane sous toutes ses formes. À un moindre degré dans la défense des religions, pour prôner le « vivre ensemble » rejeté par Daech, tant à *Ouest-France* qu'à *Médiapart*, il fut fait appel à Coexister, association qui exhorte au dialogue interreligieux. Naturellement nous pensons qu'il vaut mieux des échanges pacifiques entre les religions que la guerre, mais le « vivre ensemble » d'un Etat laïque dépasse les rapprochements communautaires. Avec Catherine Kintzler, nous affirmons que le « vivre ensemble » passe d'abord par la liberté de pouvoir vivre séparément.

La liberté de conscience inscrite dans la loi de 1905 autorise aux croyants, aux agnostiques, aux athées de former un vivre ensemble politique et citoyen sans lien préalable, religieux ou ethnique. Le « vivre ensemble » est de la responsabilité des consciences individuelles et non des communautés d'appartenances. En l'occurrence l'appel au dialogue interreligieux fondé sur la tolérance relève plus d'une approche communautariste que laïque.

Une bienveillance

La même attaque sournoise contre une laïcité sans qualificatif et accommodement avait eu lieu après l'at-

tentat contre Charlie Hebdo. La liberté d'expression et de critique devrait céder le pas au respect de la religion alors que la laïcité permet les deux. En laïcité bien comprise, hors les espaces sous l'autorité publique, le respect du croyant n'empêche pas la critique de la religion. En même temps la religion peut y être approuvée et soutenue. Mais aujourd'hui, peut-on encore se demander si certains prêches de l'islam ne seraient pas un terrain propice au fondamentalisme sans être accusé d'islamophobie et de faire le jeu du Front national ? Heureusement des personnalités de religion musulmane, grâce à notre principe politique laïque, peuvent le faire sans subir la censure. C'est le cas, entre autres, de Tareq Oubrou, imam de la mosquée de Bordeaux,¹ et de Soheib Bencheikh, ancien mufti de Marseille. L'un et l'autre appellent à une réactualisation de la lecture du coran. Dans une pétition publiée par *Marianne*, des hommes et des femmes de culture musulmane, croyants ou non, se mobilisent pour dénoncer l'islamisme politique et revendiquer leur attachement à la laïcité et aux principes de la République. Par ailleurs, des femmes qui dans les pays intégristes luttent pour l'égalité des sexes et une émancipation laïque doivent être pour le moins surprises sinon choquées par la bienveillance de certains à l'égard d'un islam fondamentaliste qui, chez elles, fait loi pour tous. Nous ne pensons pas que Tariq Ramadan soit leur idole.

Certes les événements tragiques, d'hier, d'aujourd'hui ou de demain, ne doivent pas être instrumentalisés pour stigmatiser des croyants musulmans. Mais, à l'inverse, il est dangereux qu'ils soient utilisés à des fins de nature communautariste. Le glissement du terrain social au terrain religieux se fait au détriment des citoyens issus du monde musulman qui aspirent à une émancipation laïque.

Sur le fond

Le modèle républicain laïque permet la diversité, la rencontre des cultures, leur mélange et leur évolution. Il permet l'expression des différences et leur dépassement dans un accomplissement citoyen. Le communautarisme et le multiculturalisme institutionnalisés les cristalliseraient. La fréquence des mariages mixtes (abhorrés par le parti des indigènes de la république), signe concret de compréhensions mutuelles, diminuerait.

C'est bien, sur le fond, le modèle républicain laïque et démocratique qui est l'antithèse de l'Etat islamique. C'est bien ce modèle et les libertés individuelles qui en découlent, qui sont combattus par les penseurs de Daech.

¹ Toutefois nous ne partageons pas sa critique d'une laïcité de séparation qui lui permet de s'exprimer

Jack Proult

refus des rappelés d'embarquer pour l'Algérie se généralise.

Des manifestations se produisent : gare de Lyon à Paris, à Grenoble, Firminy, Saint-Nazaire, Angers, Port-de-Bouc, Voiron, Brive...

À Rouen, les jeunes rappelés sont soutenus par la population qui se rassemble devant la caserne : la police y intervient violemment pour disperser la foule.

Ce sont ces mêmes soldats du contingent qui, quelques années plus tard en 1961, contribueront de façon décisive à l'échec du putsch des généraux. On doit s'en souvenir.

Le vendredi 13 novembre Daech a encore frappé. Un crime abominable qui nous laisse sans voix. Les attentats contre *Charlie Hebdo* et contre l'hyper-cacher début janvier 2015 visaient des caricaturistes usant de leur liberté d'expression et s'en prenaient aux Juifs. Cette fois, c'est la France qui fut visée. Représailles contre l'intervention de l'Etat français sur les terres conquises par ce groupe de tueur ? Peut-être, c'est ce qui fut, paraît-il, déclamé par l'un des assassins au Bataclan. Mais s'en tenir uniquement à ce motif ne tiendrait pas compte des lieux choisis : salle de spectacle, terrasses de cafés et stade. Endroits de convivialité, de culture, de loisir, endroits de désirs assumés, endroits permis par une société libérée de tout dogme religieux archaïque, réel ou inventé, dictant les façons de vivre. Un mois plus tard ces attentats auraient coïncidé avec la semaine de la fête de la laïcité commémorant en France la séparation de l'Etat et des Eglises. Si, par hasard, les terroristes avaient perpétré leurs meurtres à ce moment, leur acte (à leur insu) eut été encore plus symboliquement significatif. N'oublions pas que notre principe de gestion politique laïque est honni par les intégristes religieux. Cette haine est instillée et se diffuse confusément chez ceux qui se radicalisent. Le principe laïque d'organisation du politique est détesté par les fondamentalistes pour la bonne et simple

On doit s'en souvenir

Il y a soixante ans, en octobre 1955, six cents soldats du contingent rassemblés dans une caserne à Rouen refusent de la quitter pour rejoindre l'Algérie.

Depuis le début de l'insurrection dans les Aurès en novembre 1954, les gouvernements successifs ne cessent d'y augmenter les effectifs de l'armée française.

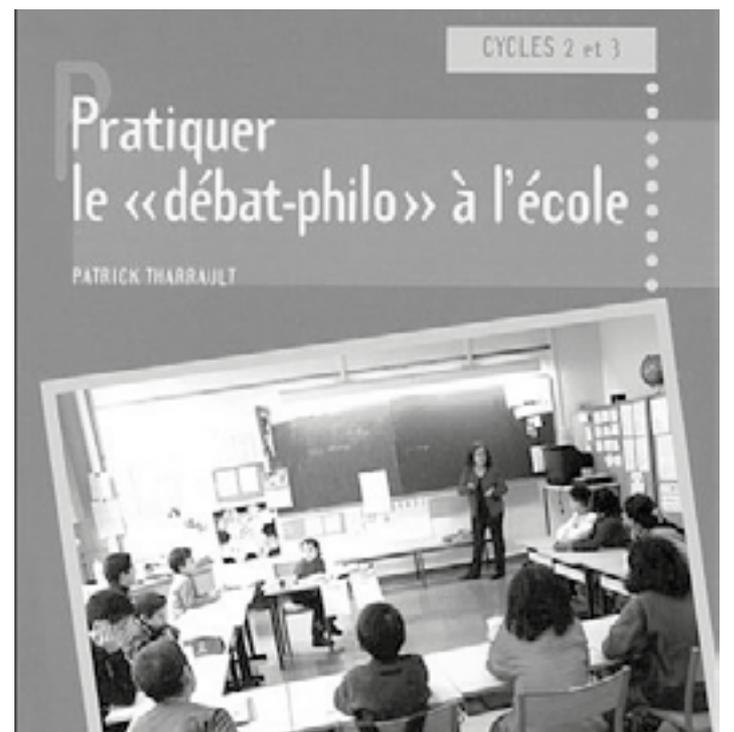
Au début de l'année 1955, le gouvernement décide que les jeunes qui viennent de terminer leur service militaire alors obligatoire doivent être rappelés pour être envoyés en Algérie.

Dès mai 1955, un peu partout dans le pays, le



Le retour de la morale ?

COLE



Tous ceux qui souhaitent le retour de la blouse grise ou le lever des couleurs le matin dans les cours de récréation ont dû déchanter devant les Instructions officielles du 16 juin 2015, pourtant baptisées Enseignement Moral et Civique (EMC).

Car, incontestablement, ces nouveaux programmes dépassent le simplisme véhiculé par les bateleurs de plateau de télévision et les éditorialistes à la petite semaine de beaucoup d'hebdomadaires. Pour ces contempteurs de l'Éducation nationale, l'échec est partout, on n'apprend plus rien dans cette école gangrénée par le racket et l'impolitesse et les élèves sont tous, ou presque, devenus de sales gosses gavés de jeux vidéo.

La vérité est heureusement moins dramatique et surtout un peu plus complexe.

D'abord parce que le corps enseignant, dans sa globalité, a toujours enseigné aux élèves les valeurs morales de respect et d'écoute d'autrui et ce, dans un monde qui, depuis un long moment déjà, propose aux jeunes via nombre de médias audio-visuels l'image d'une société de violence physique ou verbale.

Ensuite, parce que la nécessité de renforcer l'esprit civique et la morale passe aujourd'hui par d'autres mécanismes pédagogiques que le recours aux vieilles recettes éculées dont la phrase de morale écrite au tableau et apprise par cœur serait l'emblème.

Et c'est ce que viennent nous rappeler ces nouveaux programmes d'EMC.

La morale : des principes mais aussi une pratique

Tous les pédagogues savent bien qu'il ne suffit pas seulement de connaître par cœur une règle de Français pour être capable de l'appliquer correctement dans un écrit. Il en est de même pour la morale, le respect d'autrui, le vivre-ensemble.

C'est par la pratique continue de l'écrit et la réflexion sur la langue que s'élaborent la consistance et la justesse de la syntaxe. Et c'est aussi par une pratique citoyenne régulière, dans la vie de la classe, que se construit l'individu respectueux d'autrui et des valeurs fondamentales d'une société démocratique.

Dans ce sens, les directives du texte ministériel de juin 2015 reprennent en partie ce qui a déjà été mis en pratique par divers mouvements pédagogiques depuis des décennies, de la Pédagogie Institutionnelle au mouvement Freinet.

Ainsi, l'échange et le débat entre pairs au sein du groupe-classe y sont développés à de multiples reprises :

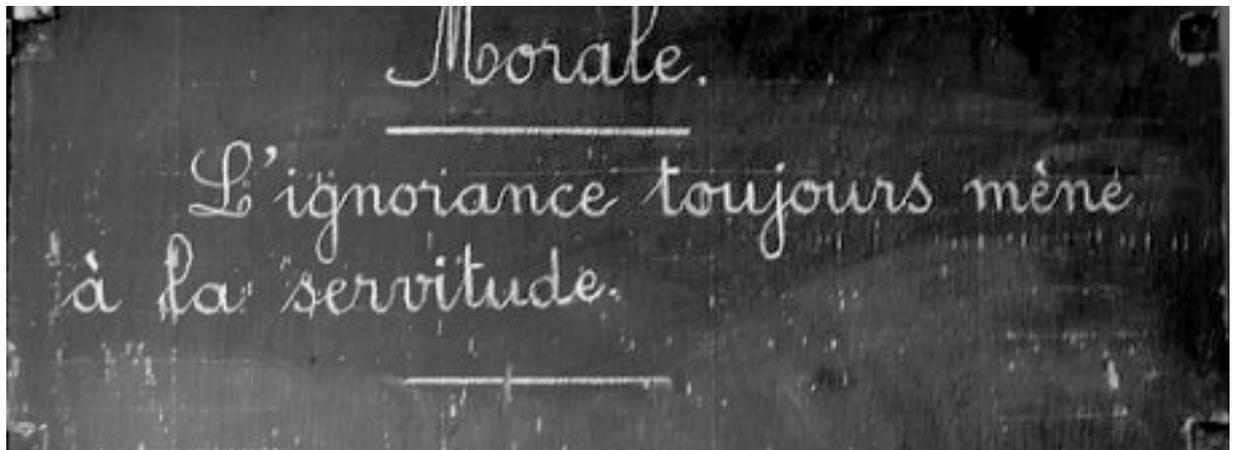
« Savoir organiser son propos, prendre en compte la parole de différents interlocuteurs dans un débat, présenter une idée en tenant compte des autres points de vue exprimés, respecter autrui et accepter les différences, participer à la définition de règles communes, différencier son intérêt particulier de l'intérêt géné-

ral... » (Instructions officielles).

Autant d'éléments essentiels qui n'excluent nullement par ailleurs la connaissance de la société française :

« Connaître les principes et valeurs fondamentales d'une société démocratique, aborder la laïcité comme liberté de penser et de croire ou de ne pas croire, connaître les symboles de la République... » (Instructions officielles).

Apprendre à débattre respectueusement dans une société où les débats télévisés et les échanges sur Internet ressemblent plus à des matchs de catch et à des flots d'insultes nauséabondes qu'à une envie de construire une réflexion collective intelligente est donc aujourd'hui une nécessité absolue dans le cadre scolaire.



La philo dès le primaire

Dans ce sens, la discussion (ou débat) à visée philosophique, mise en pratique depuis de nombreuses années dans des classes de primaire, est un excellent outil pour la formation du citoyen responsable et de l'individu libre. Et c'est une bonne chose de la voir enfin reprise officiellement dans ces nouveaux programmes d'EMC.

À l'ère de la communication tous azimuts, le vivre-ensemble nécessite à l'évidence la formation à cette culture du débat. Tâtonner, élaborer collectivement une réflexion argumentée à travers un échange structuré en partant de supports divers (contes, littérature, tableaux, films...), savoir remettre en cause ses propres idées après un débat réglé, sont des éléments-clés pour le développement d'une vraie morale laïque.

Toutes les expériences pédagogiques menées montrent également que de telles pratiques remportent la participation enthousiaste des élèves.

Les deux missions de l'école

L'école doit donc marcher sur ses deux jambes : à la fois transmettre des connaissances sûres et, en même temps, développer l'esprit critique du futur citoyen.

Contradiction en matière d'éducation civique? Assurément non. La transmission des valeurs des droits de l'homme et du refus des racismes et du sexisme est un élément central dans la mission de l'école. Ces valeurs forment le cadre intangible de toute société respectueuse de l'homme et l'école de la République n'a évidemment pas à transiger sur cette transmission.

Mais rien n'empêche de débattre ensuite des entorses ou des difficultés rencontrées dans l'application de ces principes.

Quelques exemples :

- L'école, comme la famille, doit enseigner le refus du mensonge, bien sûr. Mais pourtant, mentir à la Gestapo, est-ce la même chose que mentir à un ami ?

- Tout vol est à proscrire, évidemment. Aucune société ne peut réellement fonctionner si ce postulat est bafoué. Pourtant, que penser d'une mère sans argent volant de la nourriture pour nourrir ses enfants?

- Chacun a le droit à la liberté d'expression. Mais qui en détermine les abus, et sur quoi portent-ils (droit au blasphème par exemple)?

Ce qui est intéressant dans ces quelques exemples de débats possibles dans le cadre scolaire, c'est la mise en route de la réflexion, au niveau d'âge des élèves bien sûr, pour faire toucher du doigt à ceux-ci la nécessité de ces droits et devoirs, mais en même temps l'utilité de s'interroger sur leur application particulière.

C'est enclencher une approche de la complexité et une démarche réflexive pour sortir des ornières des pseudo-raisonnements binaires que l'on voit si souvent s'étaler sur les plateaux de télévision ou les pages du Net.

N'en déplaise aux nostalgiques de la blouse grise et du coup de règle sur les doigts, nous sommes bien là dans une démarche pédagogique dont l'objectif est la formation d'un individu capable de raisonner réellement à partir d'une coopération entre pairs.

« Sapere aude », écrivait Emmanuel Kant il y a plus de deux siècles : « Sers-toi de ton entendement ».

Patrick Tharrault

L'enseignement de la laïcité doit maintenir la supériorité de la science sur la croyance

Le « livret laïcité », que le ministère de l'Éducation nationale vient d'élaborer à l'usage des chefs d'établissement et des équipes éducatives de l'enseignement public, repose sur une confusion entre une vision simplifiée de la laïcité et le cadre dans lequel elle s'inscrit. En fait, chaque société est sous-tendue par une conception du monde qui détermine aussi bien l'organisation de la société que les modes d'appréhension du réel. La

ventionne aucun culte ou les subventionne tous. Le problème est plus compliqué en matière d'enseignement dans la mesure où il ne s'agit plus, au sens strict, d'organisation, mais bien de réflexion. La sphère de compétence de l'enseignant n'est pas d'ordre administratif, mais intellectuel. Il doit transmettre des connaissances autant que possible scientifiques et enseigner l'esprit critique. Certes, on peut exiger des enseignants

C'est là que le chapitre 4 du livret pose problème et conduit à s'interroger sur les motivations véritables de ses auteurs et donc des autorités qui le distribuent. Malgré son titre, « Laïcité et enseignements », ce chapitre porte moins sur la laïcité que sur la démarche qui doit prévaloir en matière de transmission des connaissances : « *Il revient aux chefs d'établissement et directeurs d'école de montrer que les savoirs enseignés sont le fruit de la démarche scientifique de l'historien et montrer aux élèves la distinction entre savoir, opinion ou croyance. Distinction entre croire et savoir: ce qui peut être cru ne relève pas de l'enseignement scolaire de l'école laïque mais appartient à la liberté de conscience, de croyance de chacun.* » (p. 16). Excellent prélude pour préparer à « la formation de l'esprit critique » que la ministre annonce dans son édit comme l'une des ambitions d'une « refondation de l'école ». Malheureusement, il suffit d'une phrase pour qu'on en vienne à se demander si les auteurs de ce « livret laïcité » se sont sérieusement interrogés sur les conditions d'exercice de la laïcité dans le système scolaire. Le livret affirme ainsi qu'« *il faut pouvoir éviter la confrontation ou la comparaison du discours religieux et du savoir scientifique. Dans les disciplines scientifiques (SVT, physique-chimie, etc.), il est essentiel de refuser d'établir une supériorité de l'un sur l'autre comme de les mettre à égalité.* » Affirmation qui ne l'empêche pas de déclarer que « *les enseignants doivent être en mesure de répondre à des objections, même lorsque celles-ci sont de nature religieuse... Sans se risquer à la comparaison des discours scientifiques et religieux, il est tout à fait possible de déconstruire l'argument d'un élève comme on le ferait de n'importe quelle objection.* »

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE



société française et bon nombre de sociétés occidentales s'inscrivent dans ce que Karl Popper a appelé la société ouverte, c'est-à-dire une société sans dogmes imposés par des autorités supérieures et au sein de laquelle les individus sont libres de se déterminer. Cela n'implique pas qu'elle soit composée d'incroyants, mais qu'elle ne soit pas fondée sur une croyance non soumise à discussion. C'est donc une société où la religion n'est plus structurante, en ce sens qu'elle ne commande plus la forme politique des sociétés, pas plus qu'elle ne définit le mode d'appréhension du réel.

Comment enseigner le doute et l'interrogation ?

Par opposition, la société fermée est définie par référence à une révélation. Les individus y sont soumis à des forces magiques censées provenir d'une source extérieure à la société. Dans ce cadre, la laïcité fonde la coexistence d'individus de croyances différentes au sein d'une même société. Elle suppose la neutralité de l'État, en premier lieu de l'éducation nationale publique, par rapport à chacune d'entre elles. Cette neutralité de l'État est parfaitement concevable au niveau des administrations. Elle signifie par exemple que l'État ne sub-

qu'ils ne se réfèrent pas à une religion ou une idéologie plus qu'à une autre, si ce n'est pour en retracer l'histoire. Mais comment enseigner le doute et l'interrogation, clés de voûte de la démarche scientifique, sans les opposer à une démarche religieuse qui recherche des certitudes et procède par affirmations non démontrées, en prétendant dévoiler la Loi divine? Quel sens cela aurait-il d'enseigner le darwinisme dans les écoles à des enfants qui entendraient l'éloge du créationnisme dans leur famille ou leur église, leur temple ou leur mosquée et l'invoqueraient à l'école? Et donc, comment demander à un enseignant d'exposer la théorie de l'évolution, sans montrer que le créationnisme doit plus à l'irrationnel qu'à la science ?

Formation de l'esprit critique

Plus compliquée encore est la tâche assignée à des professeurs quand il s'agit d'enseigner l'histoire des religions sans en discuter les implications. Imagine-t-on un enseignement du catholicisme au Moyen Âge qui ne parlerait pas de l'Inquisition, ou une histoire de l'URSS qui n'évoquerait pas le goulag ? Une laïcité qui ne s'inscrit pas explicitement dans une société ouverte et ne va pas de pair avec l'accent mis sur la démarche scientifique peut-elle être autre chose qu'illusoire ?

Propositions contradictoires

Mais qui ne voit que ces propositions sont contradictoires ? Comment développer la méthode scientifique sans mettre en évidence les obstacles auxquels elle est confrontée, ni les résultats incomparables auxquels elle parvient, c'est-à-dire davantage que sa supériorité, son monopole en matière d'acquisition rationnelle de connaissances ? Ce qui ne signifie évidemment pas que la religion n'ait plus aucune place dans la société, mais qu'elle doit principalement se consacrer aux questions métaphysiques, sans déborder sur la sphère de connaissances qui sont du domaine scientifique et qui sont les seules à devoir être enseignées dans les écoles, y compris quand il s'agit de l'histoire des religions. Assurer la primauté de la raison est certes un défi difficile pour le système scolaire. Doit-il pour autant baisser les bras ? Après une longue lutte pour sauvegarder sa prééminence en matière de proclamation de la vérité (il a fallu attendre 1992 pour que l'Église reconnaisse ses erreurs et réhabilite Galilée), l'Église a progressivement cédé du terrain devant la montée en puissance de la science. Faut-il tout recommencer sous prétexte d'assurer la paix sociale ?

André Grjebine est directeur de recherche au Centre d'Études et de Recherches Internationales (CERI) de Sciences Po et Laurent Bouvet professeur de science politique à l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, université Paris-Saclay. Vendredi 30 octobre,

tribune libre dans le Monde.

LA CONFÉRENCE DE PARIS, DE DÉCEMBRE 2015, SUR LE CLIMAT S'EST CONCENTRÉE, COMME SON NOM L'INDIQUE SUR LE SEUL PROBLÈME DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE. MAIS LES PRÉOCCUPATIONS ÉCOLOGIQUES NE SE RÉSUMENT PAS À CE RÉCHAUFFEMENT. ON A OUBLIÉ L'ENVIRONNEMENT, LA SANTÉ DES POPULATIONS, ET LES INÉGALITÉS SOCIALES.

D'ailleurs le pape François 1^{er} vient de souligner que « tout est lié » avec « la domination absolue de la finance et la culture des déchets. »

Tout en effet se dégrade, depuis l'épuisement des ressources naturelles, des sols, des ressources maritimes jusqu'à la qualité de l'air.

Alerte à la déforestation

Les forêts sont essentielles à l'absorption du CO², produit en particulier par le recours au charbon et la circulation automobile.

Or, les déforestations massives se développent au profit entre autre de la culture sans vergogne du soja et des plantations des palmiers à huile.

Les sécheresses grandissantes affaiblissent la résistance des arbres aux agressions des insectes. Sans parler des incendies majeurs qui ravagent des milliers d'hectares comme aux États-Unis ou en Australie.

Alertes à la pollution de l'atmosphère

Le fonds souverain norvégien, (le plus important du monde et qu'alimentent les revenus du pétrole et du gaz), doit se dégager au 1^{er} janvier 2016 de toutes les entreprises ayant recours au charbon... Hommage du vice à la vertu ?

On parle de l'enfer des villes. Elles regroupent aujourd'hui plus de la moitié de la population mondiale. Les plus polluées sont dans l'ordre Peshawar au Pakis-



massivement utilisés pour la fabrication de maints produits industriels, du smartphone à l'écran de télévision, en passant par les panneaux photovoltaïques.

Alertes à l'eau

Certaines villes connaissent déjà les pénuries d'eau, en particulier Sao Paulo et Los Angeles. Des grands fleuves et leurs affluents sont désormais en quête d'eau : le Rio Grande, le Colorado aux États-Unis, le Tigre et l'Euphrate au Proche Orient, le Rio de la Plata en Amérique du Sud, l'Indus au Patistan, Yangzi, le plus long fleuve du monde, en Chine.... En cause, la fonte du manteau neigeux devenu insuffisant avec la montée de la température et du fait de l'évaporation des eaux et de l'assèchement des réservoirs. Ainsi est pointé du doigt la fonte des glaciers tibétains, (ou naît le Yangzi) troisième réserve du monde après les deux pôles.

Le gouverneur de Californie vient d'ordonner un rationnement de l'eau. Et le partage des eaux du Rio Grande (qui n'est plus qu'un ruisseau à son embouchure) oppose le Texas et le Nouveau Mexique. Ils viennent de porter leurs différends devant la Cour suprême des Etats Unis...

des courants marins favorisent le développement de « mers mortes », d'immenses poubelles. Ces déchets de toute nature contribuent à l'acidification des eaux, ce qui appauvrit toutes les formes de vie océanique, mais aussi favorise la prolifération d'algues toxiques qui étouffent toute vie pélagique

Alertes au manque de sable

Avec l'air et l'eau, le sable (mais oui) est la ressources naturelle la plus consommée. Or, elle n'est pas inépuisable car le sable des océans ne convient pas à la construction. Et cela alors que les besoins sont exponentiels avec le développement urbain (voir la construction de gratte-ciels démesurés dans les pays du golfe et en Chine, mais aussi en Europe).

Alertes à la culture industrielle

L'épuisement des réserves d'eau et des sols est lié – ne l'oublions pas – au développement d'une agriculture et d'un élevage intensifs. Le blé, le maïs et le coton (gourmands en eau), le soja, le palmier à huile (au prix de la destruction des forêts primaires), sont l'objet de monocultures spéculatives entre les mains de multinationales. Ces cultures industrielles sont tueuses de la

ALEERTES

tan, Delhi, Pékin, Mexico, Cracovie en Pologne (dont quasiment toute l'énergie utilisée repose sur le charbon), Lagos au Nigeria...

Et les investissements dans les énergies fossiles (charbon, gaz- de schiste ou non-) continuent d'être les plus importants du monde.

Alertes aux ressources du sous-sol

Indépendamment des énergies fossiles, certaines matières premières deviennent rares au rythme de leur consommation actuelle. C'est le cas, dans l'ordre, du chrome, du zinc, du nickel, de l'étain, du cuivre dont les gisements devraient être épuisés au milieu du siècle présent, au rythme des consommations actuelles. Quant au minerai de fer, bauxite, pétrole brut et gaz, la fin de l'exploitation des gisements connus devrait intervenir à la fin du siècle, sauf mise en valeur (de plus en plus coûteuse) de nouveaux gisements.

Au fait, qu'en est-il aujourd'hui en ce qui concerne ces « métaux rares » (à ce qu'il paraît). Ils sont aujourd'hui

Le réchauffement climatique (que plus personne ne nie aujourd'hui) pose la question de l'approvisionnement en eau. Les besoins en eau d'Israël pour son agriculture, à partir des eaux du Jourdain ne sont-ils pour rien dans la colonisation du territoire palestinien ? Et que dire des barrages multipliés par la Turquie sur le haut Euphrate, qui assèchent celui-ci en Syrie et en Irak.

Certes, on observe ici et là des inondations catastrophiques, mais de façon très générale, le problème de l'approvisionnement en eau devient crucial. Et cela partout, avec le développement urbain, et sans doute plus encore avec les besoins de l'agriculture industrielle.

Alertes aux Océans

La pêche industrielle, en particulier par des chalutiers à filets dérivants, racle les fonds marins. Elle contribue à détruire les naissains et raréfie les espèces pêchées. La moitié de ces espèces ont déjà disparu. Et ici et là, de part et d'autre du continent américain

biodiversité en nécessitant toujours plus d'engrais et le recours aux O.G.M. et aux pesticides. Et les paysans de ces régions sont totalement soumis aux forces du marché. Ils n'ont d'autre choix que celui-ci de l'exode rural...

Conclusion

Évidemment, certains diront qu'on doit faire confiance à de possibles avancées scientifiques et techniques, sources de bénéfices pour l'humanité, (au moins pour une partie au sein des pays les plus développés). Mais on ne peut fonder le progrès de l'humanité sur les seuls progrès techniques, sous peine d'aliénation à la technique, sous peine d'oublier l'essentiel, c'est-à-dire préserver le renouvellement des richesses de la nature, de la biodiversité.

Les responsables politiques d'aujourd'hui sont-ils capables de répondre à ces questions ?

J. P. Brachet

POUR UNE TRANSITION CITOYENNE DANS LE MAINE-ET-LOIRE

À la suite d'Alternatiba Bayonne en octobre 2013, les Alternatiba sont des Villages des alternatives, individuelles, collectives, territoriales et systémiques au changement climatique et à la crise énergétique.

Mouvement Alternatiba

Son objectif est de diffuser le message de l'urgence climatique, tout en combattant le sentiment d'impuissance et donc la démobilité en appelant à mettre en route sans plus attendre la transition sociale, énergétique et écologique nécessaire. L'idée est que « nous pouvons ainsi continuer à changer concrètement les choses chacun(e) à notre niveau ».

Alternatiba a rejoint le Collectif pour une transition citoyenne. Ce collectif a été créé au niveau national en mai 2013 lors de la Fête de la transition à Cluny. Les mouvements rassemblés ont alors fait une déclaration commune, dont voici un extrait : « Face à une crise systémique (écologique, économique, sociale,...) chaque jour plus profonde, un mouvement est en marche qui, partout, réinvente nos façons de produire, d'échanger, d'habiter, de nous nourrir, de nous déplacer, d'éduquer nos enfants... (...) Nous, organisations qui œuvrent, chacune dans notre domaine, à cette transition écologique sociale et humaine, croyons qu'il est temps d'amplifier ce mouvement et de lui donner la puissance nécessaire à un profond changement de société. »

Parmi les premiers signataires : Attac, Biocoop, Bioconsom'acteurs, Les Colibris, Enercoop, La Nef, Mouvement des AMAPs, Terre de liens, Villes en transition.

La transition citoyenne dans le Maine et Loire

En 2013 justement, Alternatives citoyennes et fraternelles (ACF49), une association constituée autour du Festival du film nature et environnement pour « passer des idées aux actes », s'interroge sur les liens à tisser avec d'autres acteurs se reconnaissant dans le mouvement de la transition. Après avoir incubé l'association « Agir pour la transition » qui diffuse la monnaie locale complémentaire La Muse, elle identifie les membres du collectif national présent dans le 49 et provoque deux rencontres à l'automne 2013 puis en janvier 2014.

Cette deuxième date sera le lancement du Collectif pour une transition citoyenne 49 qui répond à l'appel d'une journée d'action nationale dès février. En s'appuyant sur l'idée du collectif informel Disco Soupe, les compétences d'un cuisinier membre d'ACF49, et l'énergie collective de tous, le collectif investit le Ralliement pour proposer aux passants un buffet fabriqué à partir de fruits et légumes invendus et sauvés de la poubelle. Au-delà de la sensibilisation au gaspillage alimentaire, c'est l'occasion d'échanges avec



les passants qui prennent le temps de s'arrêter devant cet étrange attroupement. Se retrouver à discuter de la taxe Tobin avec des copines revenues du shopping, cela forge une expérience positive de l'action collective !

La mayonnaise a pris, et le collectif se lance dans la préparation de la Fête de la transition. Là encore, la complémentarité est recherchée avec les forces existantes, en l'occurrence Forum social et environnemental qui a organisé deux FSL (Forums sociaux locaux) à Montreuil-Bellay en 2010 et 2012. Le dernier week-end de septembre 2014, 1000 personnes sont de la fête au Lycée du Fresne : un succès qui répond à une attente forte, notamment depuis la disparition de la Fête Bio de Mûrs-Erigné. Au programme : agriculture biologique et paysanne, circuits courts, économies d'énergie et énergies renouvelables, économie sociale et solidaire, monnaie locale, jardins partagés, cuisine végétarienne, bien-être...

En 2015, le collectif « remet le couvert », rejoint par des énergies nouvelles suite à la première édition, notamment des trentenaires. Le format change avec le souhait de s'inscrire dans la dynamique Alternatiba dans la perspective de la COP21. « Alternatiloire » est alors un événement qui se déroule dans 4 Villages des initiatives citoyennes à Saumur, Les Rosiers-sur-

Loire, Angers et Chalonnes-sur-Loire. L'objectif est d'être présent dans l'espace public pour être plus accessible, et de faciliter des mobilisations locales. Les villages mêlent ateliers, spectacles, démonstrations, jeux, conférences, avec la volonté de mettre chacun en action.

Avec plus de 2500 personnes et des collaborations nouvelles, le collectif franchit un nouveau palier, au prix d'un effort non négligeable de chacun.

Vers la COP21 et au-delà

La mobilisation durant la COP21 sera à la fois locale et mondiale : des rassemblements locaux en cours de préparation le 1^{er} week-end (28-29/11), le Village mondial des alternatives organisé par Alternatiba à Montreuil le 5-6/12, et la montée en car pour la journée d'action et de mobilisation le 12/12, qui sera l'occasion de dire que la société civile va continuer à se mobiliser après la COP21 (quels qu'en soient les résultats).

Pour le Collectif pour une transition citoyenne 49, le 1^{er} trimestre devra permettre à ses membres de se retrouver, sans pression d'échéance d'action, pour prendre le temps de mieux se connaître et explorer des pistes de travail déjà évoquées (sensibilisation grand public, guide de la transition, pacte pour la transition pour les élus...). Une aventure qui ne fait que démarrer.

CUBA Un autre regard...



Aujourd'hui, l'aéroport « José Martí » à La Havane reçoit des touristes porteurs de devises qui permettent à Cuba de sortir un peu de son isolement et des difficultés économiques dans lesquelles il est toujours plongé. Si j'insiste sur cet aspect c'est pour montrer que la population souffre toujours face à un blocus économique décrété unilatéralement depuis 1962 par les USA et qui n'est toujours pas levé en novembre 2015. Outre le blocus instauré par les USA en 1962, l'effondrement du bloc de l'est en 1989 avec la chute du mur de Berlin a amené la période dite « spéciale ». Confronté à la rupture totale des relations internationales et des échanges commerciaux, le pays s'est retrouvé complètement isolé et au bord de la famine. Les USA ont escompté alors que le peuple cubain se révolterait contre ses dirigeants. Ajoutons à cela que depuis que l'île a acquis son indépendance, elle a été confrontée à des attaques incessantes. L'attaque de la Baie des Cochons en 1961 et plus de 10000 attentats, tentatives d'assassinats et assassinats, arraisonnement de bateaux, explosion d'un avion en 2001, la plupart perpétrés par la Mafia de Miami...

Peut-on imaginer qu'une population qui a connu du temps de la dictature de Batista, misère, torture et l'arbitraire sous toutes ses formes, qui a vécu dans sa chair au quotidien la période « spéciale », pourrait facilement changer d'avis ?

En 2002, quand j'aborde l'île pour la première fois, je suis encore influencé par ce qui se raconte à propos des pays de l'Est et je ne suis pas prêt à entendre cette réalité cubaine.

Dans le même temps, j'apprends que le régime castro constate que les enfants de moins de 12 ans montrent des signes de rachitisme avérés (durant la période spéciale). Le gouvernement ordonne des mesures urgentes en donnant les produits de base fondamentaux riches en vitamines. Je repars ébranlé mais pas encore totalement convaincu. En avril 2003, les médias européens font état que les cubains s'en prendraient encore aux opposants du régime. Réagissant contre ce que nous pensons être une injustice, nous interpellons, avec quelques précautions oratoires, l'ambassade de Cuba. Nous sommes invités à nous expliquer et nous commençons à comprendre. Une dictature supposée assumerait-elle aussi aisément ces obligations auprès des enfants et prendrait-elle le temps de s'expliquer sur le sort de ses « opposants » ? En 2004, avec des collègues de l'EDF nous réalisons notre premier projet d'électrification à Ciego de Avila. De retour en 2006 notre déception est perceptible, nous sommes obligés de différer notre second projet d'électrification à Sancti Spiritus. Celui-ci est mis au

second plan. La priorité a été mise sur « la révolution énergétique » conduisant les Cubains à faire des efforts d'économie d'énergie et notre second projet ne se réalise en définitive qu'en mars 2008.

Des défis à relever

Ce qui frappe quand nous arrivons c'est la place largement accordée aux responsabilités dans la société, aux femmes, comme aux hommes, et quelle que soit la couleur de peau.

Le monde poursuit sa course et les cubains relèvent petit à petit des défis incroyables. Cuba passe ainsi de la monoculture de la canne à sucre à un développement de la polyculture avec la « zafra », où le temps de la récolte s'est réduit considérablement. Les salariés qui étaient employés dans les raffineries se reconvertissent et reprennent des formations sans perte de salaire. Ils se préparent à de nouvelles activités professionnelles et souvent avec des formations supérieures. Le monde scolaire est loin de l'endoctrinement, comme peuvent encore le prétendre certains. Les cubains n'ont pas hésité à investir dans des secteurs clés : **la Santé et l'Éducation**. Allez à l'improviste dans n'importe quelle école, de niveau primaire, secondaire ou supérieur, vous serez surpris par les manuels scolaires utilisés y compris du côté de la Sierra Maestra ? Prenons au hasard. Cuba a éliminé la transmission du VIH de la mère à l'enfant (OF du 02/07/2015). Pour l'Organisation Mondiale de la Santé, Cuba est le premier pays à avoir réussi à éradiquer ce risque. Ces derniers jours, j'évoquais avec des amis les affres de notre Sécurité Sociale toujours malmenée par les soi-disant « trous » qui la minent, et pourtant les Cubains s'en sortent bien malgré le blocus qui pèse toujours sur la population ! De plus, sur le plan humanitaire, ils n'hésitent pas à porter secours aux populations les plus vulnérables, y compris aux Etats-Unis. En 2005, les cubains proposent d'aider la Nouvelle Orléans touchée par l'ouragan Katrina. Cette demande est rejetée par Bush. En 2014, ils vont en Afrique pour enrayer le virus Ebola avec 768 médecins alors que les USA dépêchent 3000 GI !

Comme le disait une conférencière se référant à Pierre Bourdieu : « Cuba n'est certes pas le paradis, mais tout de même... ». La poignée de main d'Obama à Raul Castro permettrait-elle enfin la levée tant attendue de l'embargo ?

Rémy Barbier

Référence : CUBA, parole à la défense de Salim Lamrani paru en août 2015 aux Éditions Estrella

HUMEURS et RUMEURS

Les aliments bio sont-ils meilleurs ?

Une étude scientifique récente, datée de 2013, a demandé à une centaine de personnes de comparer les qualités, goût, teneur en gras, teneur en sucre ou nombre de calories de deux séries de produits courants (sandwichs, cookies, yaourts nature et chips) l'une bio, l'autre non. Que croyez-vous qu'il arriva ? Les produits étiquetés bio furent les préférés. Mais comme les scientifiques possèdent un esprit tordu, pour ne pas dire vicieux, les produits testés étaient les mêmes dans les deux séries, ce qu'ignoraient les cobayes. Sans commentaires. Avous de tirer la conclusion.

En 1983 une expérience similaire portait sur la comparaison de deux boissons au cola, l'une beaucoup plus vendue que l'autre. Je vous laisse deviner lesquelles. Quand les marques sont masquées, lors d'une dégustation en aveugle, la préférence va à la moins vendue. Quand les marques sont apparentes c'est l'inverse. Le résultat vaut aussi pour le vin selon que l'on voit ou non son étiquette.

YMM

À propos des " voyous " d'Air France



une action violente, de gestes désordonnés et de paroles tumultueuses !

Quelques hommes se rassemblent, à huis clos, dans la sécurité, dans l'intimité d'un Conseil d'administration, et à quelques-uns, sans violence, sans gestes désordonnés, sans éclats de voix, comme des diplomates causant autour du tapis vert, ils décident que le salaire raisonnable sera refusé aux ouvriers, ils décident que les ouvriers qui continuent la lutte seront exclus, seront chassés, seront désignés par des marques imperceptibles, mais connues des autres patrons, à l'universelle vindicte patronale (...). Ainsi, tandis que l'acte de violence de l'ouvrier apparaît toujours, est toujours défini, toujours aisément frappé, la responsabilité profonde et meurtrière des grands patrons, des grands capitalistes, elle, se dérobe, elle s'évanouit dans une sorte d'obscurité ». Jean-Jaurès, discours à la Chambre des députés, séance du 19 juin 1906.

EUROPE :

« détruire
pour
construire »

**À ENTENDRE BERNARD GUETTA
L'EUROPE POLITIQUE AURAIT
VOCATION À L'ÉTERNITÉ. IL
S'INQUIÈTE PARFOIS DE SA SANTÉ,
MAIS NE DOUTE PAS DE SON
EXISTENCE. C'EST UN EUROPÉISTE
RELIGIEUX. MAIS LA NAISSANCE
DE L'EUROPE POLITIQUE ET
ÉCONOMIQUE N'A RIEN À VOIR AVEC
L'IMMACULÉE CONCEPTION. C'EST
UNE CONSTRUCTION CHARGÉE
D'INTENTIONS.**

Jean Monnet, son géniteur, qui par ailleurs n'était pas un saint¹, usa d'un argument généreux qui cachait une motivation qui l'était moins. À la sortie de la guerre il pouvait être entendu que le rapprochement des nations, notamment de la France et de l'Allemagne, était une nécessité pour la paix. En revanche, le projet de dessaisir la nation française de sa souveraineté populaire était occulté. Intérêt censé supérieur et intérêt national continuent à se télescoper. Il en découle des distorsions entre les bonnes paroles et les politiques réalisées. Le sort de la Grèce l'atteste. Le rapprochement des nations a justifié in fine sa soumission politique contre la volonté de son peuple. Dès l'origine, des personnalités se sont élevées contre l'entreprise de Jean Monnet. De Gaulle et Mendès-France en sont les plus célèbres. Mendès-France, au moment du traité de Rome, déclarait « (...) *au nom d'une saine économie on en vient aisément à dicter une politique monétaire, budgétaire, sociale, finalement une politique au sens le plus large du mot, nationale et internationale* ». Prédiction prémonitoire : les traités européens qui ont suivi le traité de Rome ont constitutionnalisés le libéralisme. Jean Monnet aurait applaudi. L'Europe d'essence capitaliste fut en effet initiée contre les pays socialistes et l'URSS, lesquels, après la guerre, laissaient espérer un autre monde. Pour la construction plus facile d'une Europe libérale associée aux États-Unis, Jean Monnet voulait éviter les débats politiques nationaux. Le refus de 2005 du projet du traité constitutionnel européen par le peuple français prouve, a posteriori, que sa méfiance à l'égard du débat démocratique était justifiée.

Mais, il peut dormir tranquille. Il est glorifié et son rêve est exaucé. En 1992, Alain Madelin déclarait que le traité de Maastricht était une assurance-vie contre le retour à l'expérience socialiste. En 2015, Jean-Claude Juncker, président de la commission européenne affirme « *qu'il ne peut y avoir un choix démocratique contre les traités européens* ». Autrement dit, la démocratie européenne est le respect intégral des traités européens libéraux.

Des avis divergents

Les européistes religieux, à chaque soubresaut ou crise, affirment qu'il faut plus d'Europe. Ils préconisent un gouvernement économique, un exécutif fort,

un parlement représentatif d'un peuple européen supposé. En lieu et place des nations existantes, ils veulent une fédération européenne. Les traités avalisés inscrits dans le marbre induiraient la politique de cet ensemble uni. La raison « humaniste » avancée est la lutte contre les nationalismes. La raison politique réelle est d'en finir avec des nations et des peuples qui peuvent potentiellement se rebeller contre les effets du libéralisme. Pour la droite et les convertis au libéralisme, l'Europe telle qu'elle se fait ne peut être remise en cause. Elle doit au contraire s'approfondir pour devenir une « Europe-puissance ». Pour les caciques socialistes, ceux qui aspirent à gouverner, les positions varient selon qu'ils sont ou non au pouvoir. En 1997, Lionel Jospin pendant la campagne des législatives promettait de ne pas signer le traité d'Amsterdam. En 1999 devenu Premier ministre, il le paraphrait. En 2012, François Hollande, pendant la campagne électorale, promettait une renégociation du traité européen voté par Nicolas Sarkozy et Angela Merkel. Élu, il intègre la règle d'or (limitation du déficit sous le contrôle de l'Europe) à la politique budgétaire.

La gauche dite radicale est unanime pour dénoncer l'Europe telle qu'elle est. Dans son ensemble elle veut la transformer de l'intérieur comme le souhaite Tsipras, le Premier ministre grec. Toutefois, depuis l'acceptation du troisième accord entre l'Europe et la Grèce, pire que les précédents, les lignes bougent. Plus nombreux sont ceux qui préconisent une sortie de l'euro.

Le débat est sous-tendu par des options politiques divergentes. Les uns privilégient le rapprochement des peuples en effaçant les nations et les frontières, les autres favorisent le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes dans leurs nations. C'est la différence entre une visée internationale altermondialiste et une finalité inter-nationale de peuples souverains. Reste à savoir l'orientation la plus réaliste pour transformer l'Europe et aussi la plus démocratique.

Sortir ou non de l'euro

Au front de gauche, le parti qui reste le plus opposé à la sortie de l'euro est le parti communiste, alors qu'en 1992 il récusait sa création. En luttant politiquement pour obtenir un rapport de force favorable à un changement dans les pays européens, il propose de revoir les traités européens et de changer le rôle de la Banque Centrale Européenne (BCE). Les pays les plus faibles économiquement seraient aidés financièrement pour rattraper leur retard. La coopération et la solidarité entre les nations se substitueraient à la concurrence. Les propositions sont cohérentes entre elles. Politiquement, il est supposé que la confédération européenne (car il ne s'agirait pas de fédération) soit constituée de nations ayant des objectifs communs tout en gardant leurs souverainetés. La concrétisation de cette perspective implique une unanimité des peuples sur des objectifs communs. Les réactions négatives au vote grec pour un changement tendent à prouver que nous en sommes loin. Si ce n'est déjà fait, des questions se poseront certainement à l'intérieur du parti communiste comme elles se posent désormais au Parti de

Gauche.

La principale opposition à un changement de l'intérieur (sortie par le haut) provient principalement du peuple allemand. Pour beaucoup d'analystes, ses gouvernants ont accepté l'euro car c'était, en somme, un mark rebaptisé. Ils voulaient et veulent toujours une monnaie forte et stable, garantissant le capital retraite de leurs épargnants. La garantie de cette orthodoxie est dévolue à la BCE. Naturellement, cette monnaie unique forte ne pouvait convenir à des pays économiquement et socialement différents. Toutefois, obligation leur est faite de s'adapter à une libre concurrence non faussée et de respecter les critères de convergences stipulés dans les traités. Ne pouvant plus utiliser leur monnaie nationale pour tenter d'y parvenir, il ne reste plus à ces pays que la baisse des salaires et la diminution des dépenses publiques comme mesures d'ajustement. L'austérité en découle. Pour sortir de cette impasse gravée dans les traités, des économistes prônent la sortie de l'euro. Elle peut être unilatérale et faire tâche d'huile ou concertée avec d'autres nations. Cette issue est repoussée par ceux qui affirment qu'elle instillerait du nationalisme et déclencherait la guerre des monnaies. Les arguments avancés tiennent rarement compte des mesures d'accompagnement énoncées pour éviter cette dérive. Elles ne sont pourtant pas anodines : nationalisation des banques, service bancaire public, contrôle de la circulation des capitaux, extension de la propriété publique, protectionnisme ciblé. . .

Reconstruire

Certes, le débat économique est compliqué pour le commun des mortels, mais ce n'est pas une raison pour le simplifier en le faussant. Ce n'est pas une raison non plus de le refuser ou de l'escamoter en lui substituant des anathèmes d'ordre idéologique. Pour certains, la monnaie unique serait la préfiguration et les prémisses de la disparition des nations par nature guerrières. Aussi faut-il maintenir l'euro pour éviter le pire. Frédéric Lordon combat ce présupposé idéologique en démontrant qu'il relève d'un déni démocratique à l'égard des peuples existants et d'une fausse conception d'une nation politique. Il affirme aussi que rester dans l'euro (même modifié) reflète le renoncement à une transformation fondamentale de l'ordre économique libéral et ne vise qu'à obtenir des aménagements. Pour lui (et d'autres) un changement de perspectives passe par un retour aux monnaies nationales et une autre coopération entre nations. Il faut, dit-il, « détruire pour reconstruire ».

Le débat est intense, même si des rapprochements s'amorcent suite à l'expérience grecque. Il serait temps que des perspectives claires et réalistes investissent le débat d'idées. Il donnerait espoir à ceux qui, premières victimes de la libre circulation des capitaux, pourraient être séduits par le leurre de l'extrême droite.

Jack Prout

'Il s'est enrichi aux États-Unis par le commerce de l'alcool sous la prohibition (Wikipédia).



Un avenir incertain

EN QUELQUES SEMAINES AU COURS DE CET ÉTÉ, LE VOILE S'EST LEVÉ SUR LA NATURE ET LES PRATIQUES DE L'UNION EUROPÉENNE, DE SES INSTITUTIONS ET DE SES DIRIGEANTS.

Cet épisode – dont l'issue reste incertaine – conduit même à s'interroger sur le futur de la zone euro et de l'Union européenne.

La crise grecque, un révélateur

Nous passons d'un fédéralisme rampant à un fédéralisme autoritaire qui s'autorise toutes les dérives antidémocratiques. Se pose la question de la capacité, ou non, d'un pays membre à mener une politique s'éloignant des critères de l'orthodoxie ultralibérale. Quatre jours seulement après la victoire législative de la gauche grecque, le Président de la Commission européenne déclarait : « *Il ne peut y avoir de choix démocratique contre les traités européens.* ». Voici donc clairement caractérisé un des enjeux de ce qui se passera quelques mois plus tard.

Courant mai, un journaliste américain écrivait : « *Une grande partie des dirigeants européens partagent le sentiment qu'assouplir les règles pour satisfaire un gouvernement de gauche en Grèce créerait un dangereux précédent et fragiliserait sans doute la zone euro davantage qu'une défection du pays.* ».

Tout aussi important était l'autre enjeu. On ne devait pas, sous aucun prétexte, remettre en cause le dogme des politiques austéritaires imposées à tous les pays de la zone euro. Quelques jours après la victoire du non au référendum organisé en Grèce, le Président du Conseil européen Donald Tusk était encore plus précis : « *Plus qu'une contagion financière de la crise grecque, c'est le risque de contagion idéologique ou politique qui me préoccupe.* ». Clairement, si les questions financières furent l'objet d'âpres débats, les enjeux politiques étaient beaucoup plus importants. Il ne saurait être question de laisser un pays membre de l'UE démontrer dans les faits qu'une autre politique économique et sociale que celle imposée par les traités européens pouvait être plus efficace.

Ce qui est advenu

On le sait. Le 13 juillet, le gouvernement grec acceptait la mise en œuvre du 3^e mémorandum imposé par l'Eurogroupe à coup d'asphyxie financière orchestrée par la BCE dont la soi-disant indépendance était mise à rude épreuve. Ce mémorandum impose la poursuite et l'amplification des dispositions des deux précédents. Ces derniers n'avaient en aucun cas permis à la Grèce de sortir de la crise, bien au contraire. Selon une règle étrangère à toute logique, durcir une politique qui a échoué inversera forcément son résultat. L'accord du 13 juillet place la Grèce dans une situation coloniale. Cet accord précise en effet que « *le gouvernement doit consulter et obtenir l'accord des institutions sur tout projet législatif dans les domaines relevant de l'accord, avec un délai adéquat, avant de le soumettre à consultation publique ou au Parlement.* ». Cela implique que la souveraineté des élus grecs est

bornée par les institutions de l'UE. A ce sujet Philippe Lamberts, coprésident du groupe Verts-ALE au Parlement européen interroge : « *L'UE relève-telle d'un partage consenti de la souveraineté démocratique par ses États membres ou bien de l'écrasement de celle d'un État par les autres ?* ».

L'économiste James Galbraith parle lui de colonisation et de liquidation : « *C'est ce à quoi nous assistons aujourd'hui. Une perte d'indépendance totale et une liquidation de l'État grec. La Grèce n'est plus un État indépendant. Le gouvernement a perdu toute marge de manœuvre.* (...) ».

Rien n'est réglé

Ni la crise grecque, ni l'avenir de l'euro ni celui des politiques austéritaires. Les européistes, c'est à dire les tenants de l'idéologie consistant à faire d'une construction européenne, jamais définie ni précisée, le remède supposé miracle à tous nos maux, même ceux-là s'alarment. Ainsi Alain Duhamel déplore et déclare : « *L'Europe était un drapeau, on dirait qu'elle est devenue un épouvantail.* ». Les dirigeants de l'UE s'inquiètent eux aussi. Lors du congrès de la Confédération européenne des syndicats tenu à Paris, Jean-Claude Juncker déclarait qu'il était à la tête d'une « *Commission de la dernière chance, tant le fossé entre les peuples et l'action politique ne cesse de grandir.* (...) *L'état de l'UE n'est pas bon. Les fissures de solidarité se multiplient.* ».

On serait tenté de poser la question : à qui la faute ? Le sociologue allemand Wolfgang Streek observe que « (...) *L'Union économique et monétaire, qui devait consolider définitivement l'unité européenne risque à présent de la faire voler en éclat.* ». James Galbraith fait part de son pessimisme quant à l'avenir de l'UE : « *J'étais très attaché au projet européen. Je le suis beaucoup moins maintenant. Un système qui n'admet pas la discussion, qui est catégoriquement opposé à tout gouvernement de gauche, (...), ce n'est pas possible.* ». Yanis Varoufakis conclut ainsi un long article intitulé « *Leur seul objectif était de nous humilier* », publié dans Le Monde Diplomatique d'août 2015, « (...) *La Grèce a capitulé, mais c'est le projet européen qui a été défait.* ». Dans le même numéro Serge Halimi écrit : « *Dans son histoire la Grèce a déjà soulevé de grandes questions universelles. Cette fois, elle vient de révéler à quoi en vérité ressemble l'Europe dont nous ne voulons plus.* ».

Quelles alternatives ?

Face à la violence de la réaction des institutions européennes et de ses dirigeants à la tentative d'un pays membre de s'extraire des logiques d'austérité, comment répondre ? Cette nouvelle situation soulève des questionnements majeurs au sein des forces progressistes en France et en Europe.

Constat doit d'abord être fait que la « *probabilité pour que les 28 pays de l'Union décident comme par enchantement de rompre au même moment avec le néolibéralisme est évidemment très faible* (...) » note l'économiste Christophe Ramaux. Il ajoute : « *De toute évidence, c'est de ruptures initiées d'abord au niveau national- là où s'exerce finalement la souveraineté des peuples – que l'on peut espérer l'éclaircie.* ».

Mais l'échec de la tentative grecque est-elle due à la nature des institutions européennes ? Pour Roger Martelli « *une défaite n'est pas subie parce que son environnement structurel est mauvais, mais parce que les forces suffisantes ne sont pas mobilisées. Nous savons depuis longtemps que l'action des peuples est la clé. Par exemple, il eut fallu que les peuples d'Europe se regroupent en masse autour des Grecs. Pour l'essentiel, ils ne l'ont pas fait.* (...) ». Devant ce fédéralisme autoritaire d'autres proposent en forme de projet l'idée d'une construction européenne définie comme une union de nations et de peuples libres, souverains et associés, reposant sur une méthode de convergence à géométrie variable.

La question est effectivement posée : comment articuler la dimension nationale, la coopération européenne et la mondialisation ? Impossible, du fait des interdépendances, de faire l'Europe sans la libre expression des nations. Dans une tribune, Charles Sylvestre en appelle à Jean Jaurès qui refuse une Europe qui faute de l'être par le « *prolétariat international* », serait « *unie par une sorte de césarisme monstrueux et un Saint Empire capitaliste qui écraserait les fiertés nationales et les revendications prolétariennes.* ». Se posent aussi les questions relatives à la monnaie unique, aux traités européens. Pour les « *Economistes atterrés* », dans leur ouvrage « *Changer d'Europe !* » : « *Pour domestiquer la finance, les États doivent reprendre la main* » et « *cela suppose de s'affranchir des règles de gouvernance budgétaire que l'Union n'a cessé de durcir au fil des ans* (...) ». Pour eux, la reconstruction de l'Europe n'est envisageable que « *si elle apporte dorénavant très concrètement la preuve de son utilité pour le progrès écologique et social. Cela est possible mais ne pourra se faire* (...) *sans remettre en cause l'architecture d'ensemble de la construction européenne.* ».

La question de l'euro

De fait, les différences entre les pays de l'UE se sont accrues d'une manière insoutenable. En raison de leur grande hétérogénéité, il n'existe plus de mécanismes d'ajustement pour corriger ces évolutions divergentes qui affectent les divers pays de la zone euro. Les politiques austéritaires les amplifient. Un éclatement de la zone euro ne peut être exclu.

Dès lors, de nombreux économistes prônent l'abandon de l'euro et proposent de multiples alternatives : retour aux monnaies nationales, cohabitation d'un euro externe commun et d'euros nationaux, retour au système monétaire européen, constitution de deux blocs, Europe du nord/Europe du sud, ...

En guise de conclusion provisoire nous emprunterons quelques mots à P. Amador, secrétaire aux relations internationales de Podemos : « *Il y a en Europe un conflit global entre austérité et démocratie, qui touche tous les aspects de la vie politique et sociale et qui va déterminer les horizons, les capacités et les possibilités d'une action politique de transformation pour les décennies à venir.* (...) *la perspective du changement, en grande partie grâce au processus grec, est aujourd'hui plus ouverte qu'il y a un an.* ».

Jean-Louis Grégoire



s'attaquer aux vices de construction de la zone euro

INTERVIEW D'HENRI WEBER, DÉPUTÉ SOCIALISTE EUROPÉEN PARUE DANS LE NOUVEL OBS DU 16/7/2015.

La crise grecque, mais aussi celles, nullement résorbées, d'autres pays de la périphérie européenne, illustrent l'inefficacité dévastatrice de la politique d'austérité généralisée mise en œuvre en Europe depuis 2009 par les conservateurs libéraux.

L'austérité synchronisée

a noyé le moteur de la demande

L'idée que l'austérité ramènera la confiance des investisseurs, et que le retour des investisseurs relancera la croissance, s'est avérée dramatiquement fautive et a conduit l'Union européenne au seuil de la déflation. L'austérité synchronisée a noyé le moteur de la demande, et l'atonie de la demande a dissuadé les investisseurs. Il a fallu l'audace iconoclaste de Mario Draghi, s'asseyant sur les Traités et rachetant chaque mois pour 60 milliards d'euros d'obligations d'État et désormais aussi, d'entreprises, pour nous éviter le pire. Simultanément, le nouveau président, Jean-Claude Juncker, a fait de la relance de la croissance par l'investissement la priorité de sa mandature et assoupli les rythmes du retour à l'équilibre budgétaire des états surendettés. C'étaient les conditions posées par les députés socialistes européens au soutien de sa candidature à la tête de la Commission. Mais la menace du « Grexit » a mis aussi en évidence les contradictions de l'Union européenne et les « vices de construction » initiaux de la zone euro.

Une Europe à 28 pleine de contradictions

L'Union européenne n'est pas encore, il s'en faut de beaucoup, une fédération. Elle n'est pas les « États-Unis d'Europe », même si elle est déjà plus qu'une simple confédération d'États indépendants. Elle rassemble 500 millions de citoyens, plus ou moins conscients de leur interdépendance, et 28 États membres, tous jaloux de leur souveraineté et de leurs intérêts nationaux. Elle est une entité politique hybride, en transition. Sur toutes les questions qui fâchent – la fiscalité, la politique économique, la protection sociale... –, elle décide à l'unanimité. C'est dire qu'elle décide peu et souvent trop tard. Tant que la croissance était au rendez-vous, et les menaces géopolitiques aux abonnés absents, cette impotence relative était supportable.

Mais depuis les années 2000, nous sommes entrés dans une zone de tempête : arrivée des grands émergents et troisième révolution industrielle. L'économie, comme la politique, ayant horreur du vide, les gouvernements ont apporté une réponse étroitement nationale à ces nouveaux défis. Les Allemands ont conclu un « compromis mercantiliste » entre la CDU et le SPD, le patronat et les syndicats, pour préserver la puissance industrielle et exportatrice du « site » Allemagne. Les Britanniques ont choisi d'attirer par une fiscalité com-

plaisante les capitaux et les fortunes du monde entier pour asseoir la puissance financière de la City. Les Espagnols ont surinvesti dans l'immobilier au soleil, pour devenir la Floride de l'Europe...

L'accélération de la mondialisation et de la révolution numérique appelaient au contraire une réponse européenne, coordonnant, harmonisant et complétant les politiques économiques nationales. Les conséquences de ce « chacun pour soi » ont été une croissance molle et un chômage élevé, frappant en particulier les économies les plus faibles.

Des vices de construction

La zone euro constitue, de surcroît, une zone monétaire unifiée non optimale : elle dispose d'une monnaie unique qui prive ses États membres de l'arme de la dévaluation pour recouvrer leur compétitivité. Mais elle ne dispose ni d'un gouvernement économique, capable de mettre en œuvre une politique de développement continentale; ni d'une banque centrale complète, semblable à la FED américaine; ni d'un budget digne de ce nom ; ni d'une fiscalité et d'un système de protection sociale harmonisés.

Dans ces conditions, la monnaie unique et le marché intégré favorisent, non pas la convergence des économies nationales vers le haut, mais la bipolarisation territoriale et la divergence des compétitivités. L'investissement productif va aux pays et aux régions déjà les plus industrialisées, là où existe un écosystème économique de l'innovation et du développement et déserte les pays les moins développés, qui se désindustrialisent encore davantage.

L'UE doit se rebâtir autrement

Pour qu'il en soit autrement, il faut combiner des politiques nationales coopératives et une stratégie macro-économique européenne : mettre en œuvre un programme continental de relance par l'investissement beaucoup plus ambitieux que l'actuel « plan Juncker » et assurant la transition écologique et numérique de notre continent ; transformer la BCE en banque centrale complète, soucieuse de croissance, d'emploi, autant que de stabilité monétaire, à l'instar de la FED américaine ; parachever l'union bancaire en instituant un troisième pilier, la garantie des dépôts des épargnants à hauteur de 100.000 euros ; instituer un véritable budget européen, doté de ressources propres ; harmoniser progressivement la fiscalité et la protection sociale dans la zone euro ; mutualiser les dettes souveraines, au-delà de 60% du PIB ; instituer une organisation politique de la zone euro, car plus de solidarité appelle plus d'intégration, et plus d'intégration exige plus de démocratie.

Régler le problème grec exige, au-delà de l'accord du 13 juillet, que les Européens s'attaquent aux contradictions et aux « vices de construction » initiaux de leur entreprise.

La crise grecque en souligne l'urgence et en offre l'occasion.

Le manifeste de Paris

La Confédération Européenne des Syndicats a tenu son congrès à Paris fin septembre. Plus de 500 délégués venus de 39 pays d'Europe, représentant 90 organisations syndicales, ont élaboré le Manifeste de Paris dans le but d'améliorer les conditions de vie et de travail des citoyens en Europe.

Un peu d'histoire

C'est en 1949 que se crée la Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL) pour marquer son désaccord avec la Fédération Syndicale Mondiale qui refuse le plan Marshall. Appuyée financièrement par l'American Federation of Labor, ultra conservatrice, la CISL développe une stratégie tous azimuts pour faire pièce aux syndicats « communistes ». Dans les années 70, l'influence des syndicats sociaux-démocrates amène la CISL à se montrer plus critique avec la politique américaine tout en approuvant les traités qui témoignent d'une vision très libérale de l'Europe. En 1973 la CISL devient la Confédération Européenne des Syndicats (CES) à laquelle adhéreront les syndicats chrétiens puis la CGIL italienne en 74 et la CGT en 99. Elle adapte ses structures pour plus d'efficacité face à l'organisation de l'UE. Depuis le congrès d'Athènes en 2010, la CES s'est prononcée contre les politiques d'austérité et a organisé plusieurs euro-manifestations.

Sortir l'Europe du chômage de masse

La CES s'est positionnée contre le pacte budgétaire en 2012. Elle propose un plan d'investissement pour stimuler la croissance, une augmentation salariale pour développer la demande intérieure, une référence commune pour fixer le salaire minimum légal national afin de réduire les inégalités et de lutter contre la pauvreté. Elle a soutenu la Grèce et s'est exprimée pour une réforme du droit d'asile en Europe. Elle réclame la relance du dialogue social qui est en panne depuis 2010.

Toutes ces prises de position témoignent d'une évolution positive de la CES.

Encore un effort

La CES reconnaît qu'elle est trop bureaucratique, qu'elle n'est pas assez proche des travailleurs. Elle se prononce contre toute politique de re-nationalisation, se privant ainsi de moyens efficaces pour empêcher la spéculation et développer les services publics. Elle ne dénonce pas le Traité Transatlantique en projet bien qu'elle en critique de nombreuses mesures. La CES, regroupant des syndicats très variés, cultive une certaine ambiguïté qui nuit à son activité. Ainsi, en privilégiant la négociation sans l'assortir d'un rapport de forces conséquent, elle n'a pas pu imposer ses revendications.

Ceci dit, le chemin parcouru par la CES pour devenir plus autonome et défendre les travailleurs dans tous les pays d'Europe est appréciable et doit être poursuivi.

Jean-Pierre Thuleau

Migrants, réfugiés politiques, réfugiés économiques : ces mots sont-

ils piégés ?



Chacun est libre d'utiliser les mots qu'il veut, mais à condition de les définir pour qu'ils soient compris. C'est aussi une protection contre les manipulations. Le droit peut alors être utile, il est privilégié ici.

Il convient tout d'abord de ne pas confondre le demandeur d'asile et le réfugié. L'asile correspond à une situation de fait en même temps qu'il est un terme générique couvrant toute la matière. La qualité de réfugié est un statut juridique. Le droit d'asile permet de distinguer : l'asile constitutionnel, l'asile des réfugiés relevant du mandat du Haut-commissariat des réfugiés des Nations Unies (HCR), l'asile des réfugiés au sens de la Convention de Genève, l'asile au titre de l'unité de famille, la protection subsidiaire, la protection temporaire, les asiles discrétionnaire et de fait. Le mot migrant, lui, n'a pas de signification juridique particulière.

Ce n'est pas sans raison que la France a, tout au long du XIXe et au début du XXe siècle, été regardée comme « terre d'asile ». Malgré les régressions ultérieures, nombre de demandeurs d'asile évoquent cette tradition. La constitution de 1793 proclame magnifiquement : « Le peuple français est l'ami et l'allié naturel des peuples libres » (art. 118) « il donne asile aux étrangers bannis de leur patrie pour la cause de la liberté. Il le refuse aux tyrans » (art. 120). Le Préambule de la constitution de 1946, s'en fait l'écho : « Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République ». Enfin, cet asile dit « constitutionnel » est rappelé par l'article 53-1 de l'actuelle constitution aux termes duquel la France est libre d'accorder l'asile pour tout autre motif. Ces rappels mesurent la défaillance actuelle du Président de la République.

Le texte fondamental en matière d'asile est la Convention de Genève du 28 juillet 1951 ratifiée par plus de 150 pays. Elle donne dès son article 1er la définition du réfugié : « Le terme de "réfugié" s'applique à toute personne qui (...) craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nation-

nalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ». La qualité de réfugié n'est pas octroyée, elle est reconnue et a donc un effet rétroactif. On remarquera aussi que la reconnaissance de la qualité de réfugié repose sur deux appréciations, l'une subjective (craignant), l'autre objective (avec raison). De son côté, l'article 33 de la convention pose le principe du non-refoulement du réfugié.

La reconnaissance de la qualité de réfugié donne droit à un titre de séjour de dix ans. Depuis 2003 existe une protection dite « subsidiaire » qui concerne les personnes risquant dans leur pays la peine de mort, menacées de traitements inhumains ou dégradants, ou encore qui se trouvent dans une situation de violence généralisée (ce qui rend sans objet la proposition d'« asile de guerre » de Nicolas Sarkozy). Il s'agit d'une protection plus faible car elle ne donne droit aux « bénéficiaires » qu'à un titre séjour d'un an renouvelable.

Ces dispositions ont été reprises en mars 2005 par le Code de l'entrée du séjour des étrangers et du droit d'asile.

La pratique de l'asile montre qu'il est erroné de distinguer radicalement les demandeurs d'asile et les migrants économiques. Tous les demandeurs d'asile au titre de l'un des critères énoncés précédemment ont aussi des raisons économiques : comment imaginer qu'un étranger persécuté dans son pays puisse y obtenir un emploi et y mener une vie normale ? Et il existe des exploitations économiques qui relèvent de la persécution ; l'esclavage existe toujours en Mauritanie, par exemple.

Pour éviter les pièges, pratiquer la rigueur des mots.

Anicet Le Pors

HUMEURS ET RUMEURS

Culture démocratique ?

À l'évidence, faute de culture démocratique, on s'en remet au dieu de sa religion, en l'occurrence consubstantiel et essentiel. C'est vrai pour les diverses religions, même si elles ne débouchent pas forcément sur un radicalisme exclusif de toutes les autres. Et cela, parce qu'un corps officiel qui seul a autorité s'interpose entre les fidèles et leur dieu, même si le terme religion implique une liaison particulière entre le fidèle et son dieu. Rien de tel dans l'Islam où le fidèle est seul vis-à-vis de son dieu; sans intermédiaire autre que l'enseignement religieux reçu. Pas de clergé. Dès lors, on observe différentes approches du message divin. Le plus réactionnaire est le wahhabisme, né dans la péninsule arabique au 18^e siècle. Son rigorisme absolu séduit un certain nombre de musulmans tourmentés par des problèmes existentiels dans des sociétés où ils sont, où ils se sentent, étrangers voire exclus. Intolérance politique et religieuse constitue un terreau favorable au fanatisme, dès l'instant où le pouvoir en place a perdu ses capacités dictatoriales.

J-P. B.

Pour (votre) information

Ils sont invités sur tous les plateaux de télévision, dans tous les studios de radio. Ce sont les économistes appelés à commenter l'actualité. Ils sont toujours présentés comme des universitaires ou des professeurs de grandes écoles, titres appelés à crédibiliser leurs discours qui sont autant de credo ultra-libéraux. Jamais les présentateurs n'indiquent les autres fonctions exercées par ces « experts ».

Pour (votre) information, voilà ce qu'il en est pour quelques-uns des plus connus.

Elie Cohen : Administrateur d'EDF Énergies nouvelles, de Steria (génie informatique), de Pages Jaunes, de la Société Générale et d'Orange.

Marc Fiorentino : Cadre chez Bank of America, PDG chez PaineWeber (banque d'affaires), chez Salomon Smith Barney (banque d'affaires), chez Euroland Corporate (société de Bourse) administrateur de Mon Financier (conseil financier) et d'Ubisoft (jeux vidéos).

Patrick Artus : Directeur de la recherche et des études chez Natixis (banque), administrateur de Total et IPSOS.

Michel Godet : Consultant en « prospective et stratégie » pour Renault, Aéroport de Paris, AXA, Boulanger, BASF, Bouygues Construction, Société Générale, Crédit Mutuel, Décathlon, Nexans (câbles électriques), SPIE, Trindel (énergie), Sodinco, administrateur de Bongrain (agro-alimentaire) et d'AGIPI (assurances).

Jolie brochette d'« experts », n'est-ce pas ?

J-L G.



Un kilo et demi

POUR GAGNER UNE BATAILLE POLITIQUE, IL FAUT LA PRÉPARER SOIGNEUSEMENT. LES STRATÈGES IMAGINENT UN PLAN, IDENTIFIENT ALLIÉS ET ENNEMIS, ÉVALUENT LES FORCES EN PRÉSENCE ET, FIN PRÊTS, ENGAGENT LES OPÉRATIONS. RÉCIT D'UNE CAMPAGNE EN COURS POUR LE CODE DU TRAVAIL.

Une offensive digne de ce nom se doit d'être précédée d'un tir d'artillerie. Ce tir doit soigneusement déterminer les cibles et utiliser les calibres appropriés. Il s'agit de viser d'abord ce qu'on appelle les « décideurs », les parlementaires, les journalistes des grands médias afin de créer un bruit de fond. La première salve doit marquer les esprits, on utilisera donc du très gros calibre. Et voilà que paraît l'ouvrage intitulé « Le travail et la loi » co-écrit par R Badinter et A Lyon Caen. Les auteurs à eux seuls devraient faire grande impression : un ancien Garde des Sceaux auréolé de son grand œuvre d'abolition de la peine de mort et le fils d'un des plus grands juristes spécialistes du droit du travail. Quant au contenu de l'ouvrage, il est facile à résumer : le Code du travail ne devrait contenir que les grandes règles générales, le reste serait à négocier dans les entreprises. En préalable est évidemment affirmé que la complexité du Code du travail est un obstacle à la création des emplois.

La seconde salve sera constituée de rapports émanant de clubs « d'experts » et pour faire accroire l'unanimité, on en actionnera plusieurs, d'obédience affichée différente. Début septembre, c'est Terra Nova, autoproclamée « fondation progressiste » qui publie un rapport intitulé « Réformer le droit du travail ». On y lit que « la prolifération et la complexité des règles d'essence légale et de ce fait uniformes (...) empêchent la réalisation de compromis locaux (...) » et que « Cette situation (...) contribue à un chômage structurellement élevé. ». Pour remédier à cet état de fait, le rapport égrène une série de propositions dont on citera les plus significatives. D'abord « la dérogation à la loi et à la réglementation par accord collectif de branche et/ou d'entreprise, est la règle. ». En clair, l'accord d'entreprise doit primer sur la loi, c'est à dire l'exact contraire de ce qui est aujourd'hui la règle. Le rapport préconise que si un accord d'entreprise conduit à une modification du contrat de travail, le salarié doit s'y soumettre, sinon cela « conduit à une rupture sui generis », soit à un licenciement.

Courant septembre, c'est au tour de l'Institut Montaigne, proche du patronat de pondre une note intitulée : - il faut oser - « Sauver le dialogue social. Priorité à la négociation d'entreprise ». D'emblée est affirmée la nécessité de ménager « Une vraie place à l'accord collectif, en particulier au sein de l'entreprise (...) au

service de la compétitivité des entreprises et de l'emploi. ». Suit alors un ensemble de préconisations en tous points semblables à celles figurant dans le rapport de Terra Nova. Il faut donc « faire de l'accord d'entreprise la norme du droit commun de fixation des règles générales des relations de travail (...) la loi, le décret et l'accord de branche deviendraient supplétifs. ». Là encore est affirmé sans démonstration que le Code du travail est un obstacle aux créations d'emplois. Là encore est préconisée une inversion complète des règles actuelles qui fondent le droit du travail, il s'agit de la hiérarchie des normes. Actuellement un accord d'entreprise ne peut être validé s'il contient des clauses moins favorables aux salariés que celles figurant dans l'accord de branche ou la loi, même chose pour un accord de branche par rapport à la loi.

Dans un langage beaucoup plus direct que celui employé par Terra Nova, la note de l'Institut Montaigne préconise clairement « la primauté de l'accord collectif sur le contrat de travail » et pour être plus précis indique que « Si le salarié refusait la modification d'un élément de son contrat par une disposition de l'accord, alors ce refus impliquerait un licenciement pour cause réelle et sérieuse avec des indemnités inférieures aux indemnités classiques. ». Nous voilà prévenus...

La deuxième cible de la préparation d'artillerie sera le grand public, vous et moi. Et là, on ne doit pas faire dans la dentelle, inutile d'expliquer, d'argumenter, il faut faire le spectacle. David Pujadas au JT de 20 heures sort un énorme pavé de sous la table et interroge : « Est-ce que la réforme va alléger ceci, notre fameux Code du travail, si lourd avec ses près de un kilo et demi, ses 3000 pages, ça fait beaucoup de lecture. ». Et ils reprennent tous en chœur : sur Itélé c'est « 3000 pages et près de trois kilos », sur LCI « plusieurs kilos et 4000 pages », sur Canal + c'est « 1,4 kilo et 2000 pages. ».

Difficile d'être plus méprisant vis à vis du téléspectateur-citoyen. L'objectif n'est pas de provoquer débat et réflexion mais d'enfoncer un clou et un seul : il faut réformer le droit du travail.

L'offensive

La préparation d'artillerie terminée, on doit passer à l'offensive politique préparée en amont.

Cela débute comme de coutume par une lettre de mission du Premier ministre. Cette lettre charge J. Denis Combexelle, ancien directeur général du travail d'une mission sur « l'élargissement de la place de l'accord collectif dans notre droit du travail et la construction de normes sociales. Il s'agira en particulier (...) de faire une plus grande place à la négociation collective et en particulier à la négociation d'entreprise. ».

Une commission de réflexion est censée réfléchir de façon ouverte à une question posée, en l'occurrence ici celle de la place à accorder à la loi et aux accords collectifs. La lettre de mission tranche d'emblée et la commission est étroitement bornée. On ne s'étonnera donc pas des conclusions tirées par ladite commission.

Dans des termes certes différents, on retrouve l'essentiel des préconisations des rapports précités.

Ainsi la négociation sociale doit porter sur « les domaines des conditions de travail, du temps de travail, de l'emploi et des salaires en donnant la priorité à l'accord d'entreprise. ».

Ainsi la hiérarchie des normes est totalement inversée : « l'accord d'entreprise s'applique en priorité. ». Et il faut « faire prévaloir, dans l'intérêt général (...) les accords collectifs préservant l'emploi sur les contrats de travail. ».

Et voilà, la boucle est bouclée. Le Gouvernement va donc rédiger maintenant un projet de loi s'inspirant du rapport Combexelle, projet qui sera mis en débat au Parlement au printemps 2016.

Reste le plus difficile

Il faudra convaincre les salariés (pour le Medef, pas de problème), les organisations syndicales et l'ensemble des parlementaires de la majorité du bien-fondé d'une telle réforme qui bouleverse le droit du travail. Difficile, d'autant que l'argumentaire des partisans de cette réforme est fragile. Le premier argument concerne l'emploi qui serait créé grâce à la simplification du Code du travail. Le problème est qu'aucune étude sérieuse ne vient appuyer cette assertion.

L'OCDE s'est efforcée de l'étayer en établissant un indicateur sur la législation protectrice de l'emploi (LPE), en vain de son propre aveu. Le FMI lui-même a récemment admis que « la réglementation du marché du travail n'a pas, selon l'analyse, d'effets statistiquement significatifs » sur la productivité et la croissance.¹

Si l'on privilégie les accords d'entreprise, le droit du travail serait éclaté en autant d'accords qui seraient passés créant de multiples distorsions sources de très nombreux contentieux sans parler des risques d'une concurrence fondée sur le moins disant social. L'économiste J Freyssinet a procédé à une étude comparative des accords sur l'emploi et la compétitivité passés dans des entreprises de 15 pays de l'Union européenne et il note que « la décentralisation de la négociation collective implique la fragmentation des accords, elle sape progressivement les droits et normes minimales garantis par les accords de branche. ».

Observons que ce projet de réforme se heurtera à un obstacle de taille. L'article 34 de la Constitution de 1958 indique que « La loi détermine les principes fondamentaux (...) du droit du travail, du droit syndical et de la sécurité sociale. ». Inverser la hiérarchie des normes, élargir le champ de la négociation collective dans les entreprises, remettre en cause la primauté du contrat de travail, tout cela entre en contradiction avec le principe constitutionnel.

Enfin, les partisans de la réforme tenteront d'occulter le rôle d'un acteur clé de celle-ci. Dans le cadre du Traité de Lisbonne et du traité budgétaire, chaque année le Conseil européen adresse des recommandations à chaque pays membre de l'Union européenne. Celles-ci ont été publiées le 13.5.2015. Pour la France et pour la période 2015-2016, le Conseil a formulé six recommandations et précise que « La France devrait également veiller à mettre en œuvre intégralement et en temps utile ces recommandations. »

On comprend là que nous sommes plus proches de consignes à appliquer que de simples « recommandations ».

Voilà donc ce que dit de la recommandation n° 6 : « La France s'attache, au cours de la période 2015-2016 à réformer le droit du travail (...) ; à faciliter, aux niveaux des entreprises et des branches, les dérogations aux dispositions juridiques générales (...) ». On y trouve inscrits les grands traits de la réforme annoncée du droit du travail. Pourquoi donc ce tir d'artillerie ? Pourquoi cette offensive médiatique et politique ? Il aurait été plus simple dire « Nous allons appliquer la recommandation n°6 du Conseil européen ».

Mais la parole est maintenant au mouvement social.

J-L G.

¹ FMI Perspectives de l'économie mondiale, avril 2015

Girouettes et obstinés

Parfois une célébrité est fidèle à ses opinions premières toute sa vie durant et se comporte en conséquence. Ainsi ont fait, cas extrêmes mais cas non rares, Blanqui, Rosenberg, Jacques Duclos, Himmler...D'autres, ainsi Jacques Doriot, ont viré violemment. Mais c'est exceptionnel.

Au centre, on est plus fluctuant, opportuniste souvent. Victor Hugo d'abord royaliste légitimiste devient républicain. Aristide Briand, Alexandre Millerand, François Mitterrand ont aussi évolué. Tel jeune démocrate finit sa vie en dictateur : Mussolini d'abord socialiste vire au fascisme.

Le talent peut d'ailleurs accompagner une girouette politique aussi bien qu'un militant obstiné. Ainsi font les yeux doux au nazisme Maurice Bardèche et au fascisme Léon Daudet : deux proustiens de référence. Rebatet est fin connaisseur en musique. Drieu La Rochelle et Brasillach sont des écrivains appréciés.

Plus récemment deux hommes retiennent l'attention qui dans leur période féconde ont été adulés autour de

1970 par les intellectuels et plus particulièrement par les étudiants communistes. Leurs deux parcours sont étonnants et suscitent la réflexion. L'un, Roger Garaudy, vient d'un protestantisme militant et professe un humanisme ouvert au dialogue, sans rivage, sans anathème. L'autre, Louis Althusser, naguère formé par l'Action catholique, est pour un matérialisme rigoureux aux accents antihumanistes. Les deux furent au PC des philosophes de référence. Ils ont eu une fin de parcours de vie plutôt insensée. Tragiquement pour un Althusser de retour à la foi, bizarrement pour Garaudy, passant au catholicisme puis à l'islam et prêchant le négationnisme. Il semblerait donc que quelqu'un constant dans ses options soit plus habité par le bon sens que d'autres qu'on dirait versatiles. Mais on peut sans peine trouver un cas original où tel parcours apparemment rectiligne s'accompagne de discrètes difficultés à gérer les contradictions personnelles. À juger peut-être avec modération.

Gérard Balesme

Où est la cohérence ?

À plusieurs reprises, dans différents articles, j'ai pointé les contradictions existant entre le discours et les pratiques des partisans de l'écologie, du bio ou des médecines douces. Non encore évoquées dans ces colonnes, en voici deux particulièrement instructives.

OGM caché

Aux yeux des consommateurs bio la moindre trace d'OGM doit être bannie des aliments. Et pourtant ! Les producteurs de blé bio utilisent principalement une variété : le blé Renan. Elle présente des résistances à de multiples maladies ce qui diminue ou même évite l'utilisation de produits phytosanitaires et la rend donc particulièrement intéressante pour l'agriculture dite biologique. Comment ces résistances ont-elles été obtenues ? Par introduction artificielle, en utilisant des techniques de manipulation génétique, de séquences de gènes en provenance de plantes sauvages éloignées du blé. Disponible depuis 1989, il s'agit donc bien d'un blé OGM. Depuis des années, en contradiction avec leur discours habituel, les consommateurs de farine bio avalent sans broncher cet OGM. Rien n'indique qu'ils envisageraient de faire un procès retentissant à leurs fournisseurs pour tromperie sur la qualité de la marchandise !

Une atteinte à la biodiversité

Dans la liste des médecines naturelles, des médecines douces, figure l'apipuncture. Elle consiste à se faire piquer par des abeilles domestiques vivantes. J'ai beaucoup de mal à associer le qualificatif doux à cette thérapie. Ses partisans prétendent que le venin d'abeille soulagerait, et même pour les plus convaincus guérirait, les rhumatismes, la sclérose en plaque, la maladie de Parkinson et peut être le sida et le cancer, excusez du peu.

Le venin d'abeille est avant tout un toxique. La méthode donc n'est pas sans risque pour le patient, réactions allergiques violentes, problèmes cardiaques et rénaux, infections au point d'injection pouvant se manifester après plusieurs jours. Danger pour le patient, certes, mais encore plus pour l'abeille. Lorsque l'on



retire l'abeille, son dard reste ancré dans la peau arrachant avec lui les organes internes de l'abdomen de l'insecte ce qui entraîne sa mort. Si l'on multiplie les piqûres et les séances pour espérer avoir un éventuel effet bénéfique c'est une hécatombe, une atteinte à la biodiversité et à la pollinisation naturelle des plantes à fleurs !

YMM

#HUMEURS ET RUMEURS

Pauvres Grecs

Il faut pointer du doigt la morgue des politiques de l'UE et de leurs séides journalistiques qui taxent les grecs d'incompétence, voire de folie. Alors que les eurocrates ont construit une structure, l'UE et sa monnaie unique en dépit du bon sens. Il avait été mis en avant des valeurs communes qui ont été sacralisées : démocratie, droits de l'homme, qui devaient transcender les différences sociales fiscales, culturelles, nationales. Et il est gonflé de dire comme Apathie sur RTL : « nous on paye ». À l'opposé le bien peu révolutionnaire Lengley confessait sur FR3 : « l'austérité, ça ne tient pas, parce que cela défie à la fois l'économie et le bon sens ».

Rabat-joie

Le Premier ministre britannique Benjamin Disraéli disait : « Il y a trois sortes de mensonges : le mensonge ordinaire, le parjure et les statistiques. ». Les chiffres du chômage de septembre sont, paraît-il, bons. En effet, on enregistre une baisse du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A de 23 800, soit moins 0,7% sur le mois précédent. Cela nous vaut moult déclarations triomphalistes sur cette « embellie » comme disent les journalistes. Sauf que les micro-variations mensuelles sur une seule catégorie n'ont aucun sens si l'on veut évaluer les tendances lourdes. Si l'on prend une période significative allant par exemple de juillet 2012 à septembre 2015, que constate-t-on ? Pour la seule catégorie A, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 562 100 personnes pour arriver à un total de 3 547 800. Si l'on retient les cinq catégories de demandeurs d'emploi (A, B, C, D, E), leur nombre a augmenté de 1 058 800 pour arriver à un total de 6 111 300. Désolé d'être le rabat-joie.

J-L G.

Adam Smith

Il est considéré comme le premier théoricien du libéralisme économique. Il écrivait en 1776 : « Toute proposition de loi nouvelle qui vient de la part des marchands doit toujours être reçue avec la plus grande défiance » (puisqu'elle provient) « d'une classe de gens qui ont, en général, intérêt à tromper le public ». A méditer quand s'organise sous l'égide des États-Unis un partenariat trans-Pacifique (qui vient d'être signé) et un partenariat trans-Atlantique, lui, en préparation entre les États-Unis et l'Union Européenne.

Plaidoyer pour la vaccination

En France, comme dans le monde, la vaccination est l'un des meilleurs outils pour prévenir les maladies infectieuses graves. Des français la refusent sans se douter qu'ils mettent en danger leur vie et celle de leurs concitoyens.

Un peu d'histoire

Au 18^e siècle on attribue à la variole près de soixante millions de morts en Europe auxquels il faudrait ajouter un nombre équivalent d'estropiés, défigurés, aveugles ou imbéciles. Elle tuait 10% des nouveaux nés. Première tentative de lutte, la variolisation consistait à injecter le pus d'un varioleux. Cette technique connue en Orient fut introduite en Europe par la femme de l'ambassadeur britannique en Turquie. Elle la fit pratiquer sur sa fille. Mais des risques importants subsistaient pour les patients.

En 1796, un médecin écossais, Edward Jenner constata que les paysans atteints par la vaccine, une maladie de la vache, se trouvaient protégés lors des épidémies de variole. Il décida alors d'inoculer du pus prélevé sur une personne contaminée par la vaccine. Son innovation fut fraîchement accueillie par les milieux académiques anglais. De son côté Kant, qui aurait mieux fait de se consacrer à la philosophie, déclara que la vaccination constituait pour l'humanité « *un avilissement puisqu'on introduit en elle une sorte de bestialité* ». Napoléon (que serions-nous devenus sans lui!) qui admirait Jenner, montra l'exemple. Il fit vacciner le roi de Rome en 1811 puis l'armée. L'obligation s'étendit à toute la population. Malgré de nombreux récalcitrants, la mobilisation de l'état napoléonien entraîna un effondrement de 10% à 1% de la mortalité.

Les victoires suivantes

À la suite de la variole de nombreuses autres maladies virent leur gravité s'atténuer avec l'apparition de vaccins spécifiques. À tout seigneur, tout honneur, Pasteur mit au point en 1879 le vaccin contre le choléra des poules et en 1885 le vaccin contre la rage, sa grande œuvre. À sa suite les pastoriens, mais aussi des savants d'autres pays, développèrent de nombreux vaccins. Citons la typhoïde en 1888, la diphtérie en 1913, la tuberculose en 1921, le tétanos en 1927, la grippe en 1944 et la poliomyélite en 1953. On pourrait ajouter la rubéole en 1962 et le papillomavirus en 2006 si important pour les femmes.

L'obligation vaccinale en France, diphtérie, tétanos, poliomyélite dans un vaccin combiné, entraînera une chute des contaminations et des décès. En 1945 on recense en France 45000 cas annuels de diphtérie, moins de 5 aujourd'hui. Pour le tétanos, 1000 décès en 1945 contre une dizaine de nos jours. Pour la poliomyélite 4000 cas étaient déclarés en 1957 avec environ 10% de décès, aucun depuis 1992.

L'OMS (Organisation Mondiale la Santé) pense que la poliomyélite pourrait être la seconde maladie éradiquée sur terre après la variole en 1977. Les dernières épidémies de variole en France datent de 1952 à Marseille, 42 cas et 4 décès, et 1955 en Bretagne, 98 cas

et 20 décès.

Les raisons du refus

Malgré l'évidence des bienfaits certains négligent ou refusent toujours la vaccination.

Paradoxalement la première raison du refus s'explique par sa réussite indéniable et son obligation légale en France. Le risque de maladie, aujourd'hui proche de zéro dans notre pays, n'incite pas à la démarche. Les petits désagréments pouvant exister, la piqûre, la légère fièvre et la petite douleur résiduelle au point d'in-



jection, semblent insupportables. Et pourtant lorsque la couverture vaccinale tombe en dessous de 30%, selon les spécialistes la maladie peut revenir au galop. Les non vaccinés deviennent des dangers pour eux-mêmes. La probabilité qu'ils développent la maladie est forte. Mais aussi des dangers pour la collectivité car infectés ils se transforment en vecteurs de transmission et favorisent par effet boule de neige la propagation d'une épidémie fatale à de nombreuses personnes. Ne croyez pas que j'imagine un scénario catastrophe. Après la dislocation de l'URSS en 1991 et la désorganisation des administrations qui s'en suivit, associées au rejet par une majorité de la popula-

tion de toute mesure contraignante considérée comme une survivance des privations de liberté du passé, la couverture vaccinale s'effondra. Résultat, une grande épidémie de diphtérie. Le nombre total de cas recensés par l'OMS s'élève à 160000, le nombre de décès dépassant 4000.

Seconde raison du refus, des peurs liées à des effets secondaires, avérés ou non, des vaccins. L'évaluation de la balance bénéfice-risque devient totalement irrationnelle. Avec un manque, voire une absence, de culture scientifique le public concerné sous-estime sérieusement la probabilité de maladie tout en majorant notablement celle d'un effet secondaire grave.

Les médias et les réseaux sociaux participent à la propagation des rumeurs et des convictions minoritaires, semant le doute dans les esprits y compris chez les personnels de santé. En France le vaccin contre l'hépatite B continue d'être suspecté de faciliter la sclérose en plaques alors que de nombreuses études ont démontré l'inexistence d'un lien de cause à effet. En 1998, par manque de courage politique sans doute, un médecin ministre de la santé arrêtera cette vaccination en milieu scolaire. Le virus de l'hépatite B plus contagieux que le VIH utilise les mêmes modes de transmission et provoque des cirrhoses et des cancers du foie. Dans le même ordre d'idée lors de la campagne de 2010 contre le virus de la grippe H1N1 on assista à la mise en accusation des adjuvants à base de sels d'aluminium. Ils provoqueraient des troubles neurologiques ou cognitifs. En fait, utilisés depuis des dizaines d'années, car indispensables pour stimuler les mécanismes de l'immunité, aucune preuve de leur toxicité neurologique n'existe. Ces convictions erronées naissent le plus souvent lorsque l'on interprète une coïncidence temporelle entre vaccination et apparition d'une maladie comme un lien causal.

Enfin l'on peut aussi s'interroger et dénoncer les discours sectaires et obscurantistes, ceux des philosophies anthroposophiques, new age ou holiste, qui altèrent la confiance du public en répandant des peurs irraisonnées.

Pour conclure des conseils de bon sens

Suivez le calendrier vaccinal obligatoire (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F724>) et ne négligez pas les recommandations en particulier rubéole et papillomavirus pour les femmes. Suivant votre mode de vie réfléchissez à la vaccination contre l'hépatite B.

En cas de voyage à l'étranger renseignez-vous pour la fièvre jaune, obligatoire en Guyane, et la rage. Pour cette dernière, une fois déclarée, il n'existe aucun traitement et elle se termine toujours par la mort.

Quel que soit votre âge n'oubliez pas les injections de rappel. La simple piqûre d'une épine de rose peut déclencher le tétanos alors qu'il suffit de se mettre à jour tous les 10 ans pour conserver une immunité totale. Enfin pour ceux qui comme moi ont les cheveux qui blanchissent pensez au vaccin contre la grippe, gratuit pour les plus de 65ans. Elle cause de 1500 à 2000 morts par an principalement dans cette tranche d'âge.

Yves Mulet-Marquis

Flora Tristan

1803-1844

une femme hors du commun



**LE CENTRE DE PLANIFICATION
FAMILIALE ET D'ORTHOGÉNIE DU CHU
D'ANGERS PORTE LE NOM DE FLORA
TRISTAN. QUI ÉTAIT EXACTEMENT
CETTE PIONNIÈRE DU XIX^E SIÈCLE ?**

« *Ma grand-mère était une drôle de bonne femme* », disait d'elle son petit-fils Paul Gauguin. En réalité Flora n'est pas d'emblée destinée à être cette femme d'une étonnante modernité qui se bat seule et prend en main sa vie à l'encontre du modèle féminin de l'époque. Féministe avant même que ce mot n'existe, socialiste à l'époque du socialisme utopique, sa vie est un véritable roman.

Dès sa naissance, la vie de Flora n'est pas ordinaire. Elle est la fille de Mariano de Tristan y Moscoso, un noble péruvien qui rencontre en Espagne Anne Laisnay, petite bourgeoise parisienne émigrée pendant la Révolution. La famille rentrée en France connaît d'abord une vie d'aisance. Mais avec la mort brutale de Don Mariano en 1807, commencent des années difficiles : pas d'héritage car ses parents n'étaient pas officiellement mariés. La seule éducation qu'elle reçoit est celle que lui donne sa mère.

Une vie indépendante

En 1821, elle épouse André Chazal, coloriste chez qui elle était entrée travailler à 17 ans. Mal mariée, elle quitte ce mari devenu violent en 1825. Elle a deux garçons et accouche quelques mois plus tard de sa fille Aline, future mère de P.Gauguin.

Commence alors sa vie indépendante. Menant une vie de fugitive pour échapper à la colère de son mari, elle se qualifie elle-même de Paria. Devant gagner sa vie, elle travaille comme dame de compagnie, ce qui lui permet de découvrir l'Angleterre, d'en étudier la langue. Ses enfants sont chez sa mère, en nourrice, chez leur père sauf Aline, plus souvent avec elle, la seule avec laquelle elle dit se sentir mère.

En 1833, elle décide de partir au Pérou retrouver la famille de son père, une des plus anciennes et plus riches de l'empire du soleil pour réclamer son héritage. Elle laisse une nouvelle fois ses enfants, part seule, chose peu banale à l'époque. Pendant la traversée de 133 jours, seule au milieu d'un équipage masculin, elle est protégée par le capitaine tombé amoureux d'elle ! Ils discutent littérature.

Plusieurs mois « *d'aventures* » au Pérou donneront Les

pérégrinations d'une paria, récit où elle raconte les retrouvailles avec sa famille paternelle qui refuse sa part d'héritage à cette fille naturelle. Elle y vit la tourmente de la guerre civile, se révèle une très bonne observatrice de la société péruvienne, des femmes et montre un vrai talent d'écriture. Elle revient en janvier 1835, avec une rente qui lui permet de ne plus devoir travailler. Ses lectures, ses rencontres ont complété son instruction.

Cette autodidacte débute alors une carrière littéraire

L'événement majeur en est la parution en novembre 1837 des Pérégrinations d'une Paria qui lui assure un certain succès en 1838. Elle s'y prononce pour l'égalité des sexes. A ses yeux, une seule femme s'est montrée à la hauteur : G. Sand mais elle a eu le tort de le faire sous un nom d'homme.

Elle fréquente les salons, écrit des articles dans la presse. Elle rencontre G. Sand. Elles ont des points communs (« bâtardes », séparées de maris violents, attirées par le socialisme) mais leurs relations resteront tendues. Désormais connue, remarquée aussi pour sa beauté et son caractère enflammé, Flora découvre les milieux saint-simoniens, rencontre le socialiste Fourier, reçoit le réformateur anglais Owen. Femme de lettres, elle devient militante, s'engage pour la cause des femmes. Elle participe aux soirées du jeudi de La Gazette des femmes où elle côtoie Eugénie Niboyet, saint simonienne. Le journal est une sorte de club de femmes, surtout des bourgeoises, défendant un féminisme avancé : pétitions (divorce, droits des enfants naturels), soutien aux actions menées par des femmes, idée d'une éducation identique fille garçon. En 1837, elle envoie seule une requête à la Chambre des députés pour le rétablissement du divorce. Ses amies sont Marie d'Agoult (Daniel Stern), Marceline Desbordes-Valmore, autres femmes de lettres à la vie hors norme. Sa vie privée reste mouvementée. A. Chazal lui dispute les enfants le 10 septembre 1838, il essaie de la tuer d'un coup de pistolet. Gravement blessée, elle se remet, écrit Méphis, ou le prolétaire, roman engagé dans la lignée du roman populaire. A. Chazal, condamné aux travaux forcés, elle est libre ! Autorisée à reprendre son nom de jeune fille.

La femme messie

En 1840, un voyage à Londres marque un nou-

veau tournant dans son engagement. Elle en revient avec Les promenades dans Londres, enquête sociale où elle décrit les quartiers populaires, les hôpitaux, ses rencontres avec des féministes anglaises, son incursion à la chambre des communes interdite aux femmes (déguisée en turc), s'intéresse au mouvement chartiste qu'elle trouve trop modéré. Un chapitre sur les femmes anglaises défend les idées de Mary Wollstonecraft qui avait publié dès 1792 Une défense des droits de la femme. Elle a alors la certitude d'être une élue du ciel, d'avoir un rôle à jouer auprès du peuple, c'est alors la femme Messie dévouant sa vie à la cause du socialisme. Ce messianisme agace ses anciennes amies comme G. Sand. Elle se documente, lit des livres d'économie, des brochures d'ouvriers et publie l'Union Ouvrière, premier manifeste d'une femme socialiste. Son projet est d'organiser la classe ouvrière. Elle consacre tout un chapitre à la condition de la femme ouvrière, « prolétaire du prolétaire », doublement exploitée.

Début 1844, elle entreprend un Tour de France pour réaliser ce programme d'Union. Elle ne se ménage pas, va de ville en ville haranguer les ouvriers, pas toujours comprise, pourchassée par la police. Elle rencontre des militants. A Lyon, elle fait la connaissance d'Éléonore Blanc, qu'elle considère comme sa fille spirituelle, plus proche d'elle qu'Aline, pas assez engagée à ses yeux. Elle se sent investie d'une mission, « j'irais jusqu'à ce que je tombe ». Mais elle est parfois découragée, parlant même de la bêtise des ouvriers. Les épouses des ouvriers l'accusent de détourner leurs maris de leurs foyers. Elle meurt d'épuisement à Bordeaux en 1844.

En 1848, les ouvriers lancent une souscription pour lui dresser un monument dans le cimetière de Bordeaux. Il est inauguré dans la ferveur par une foule nombreuse. Ensuite elle est oubliée et redécouverte par les historien(ne)s du mouvement ouvrier socialiste et du féminisme au XX^e siècle.

Femme indépendante, voyageuse, femme de lettres, militante féministe, socialiste, après avoir été mère par obligation et victime des violences de son mari, son caractère n'est pas toujours sympathique mais Flora fait partie des pionnières qui ont fait avancer la marche des femmes vers l'égalité.

Marie Anne Guéry

Des avancées dans la vie des femmes



Toute personne a droit à une information globale qui lui permet de s'approprier la démarche contraceptive et de choisir sa méthode qui lui convient le mieux en fonction de sa situation personnelle, sociale, et relationnelle pour vivre une sexualité épanouie. Si l'appropriation de la contraception passe par l'information, force est de constater un réel déficit en direction du grand public. Le Planning Familial plaide pour que les campagnes nationales s'appuient sur le savoir-faire des réseaux de terrain comme le sien.

Enfin depuis le 28 septembre, journée internationale de lutte pour la dépénalisation de l'avortement, un numéro vert « Sexualités, Contraception, IVG » a été lancé. Il s'agit d'un outil indispensable pour réduire les inégalités et les difficultés d'accès à l'information, et permettre ainsi le plein exercice de ses droits.

« Sexualités, Contraception, IVG » Information Conseil Écoute

0800 08 11 11 n° anonyme et gratuit

Ce nouveau dispositif est financé par le Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des Femmes, qui marque ainsi sa volonté de faire avancer le droit de choisir. Il est porté par Le Planning Familial, qui s'appuie sur son réseau de plateformes régionales financées par les ARS¹ et/ou collectivités territoriales, pour garantir un bon maillage territorial et un service de proximité, au plus près des réalités locales des appelant(e)s. En articulation avec le SIS (Sida Information Service) association, l'accueil téléphonique sera assuré le lundi de 9h à 22h et du mardi au samedi de 9h à 20h par des écoutant(e)s formé(e)s par Le Planning Familial sur les questions de droits et de santé sexuelle.

La mise en place d'un numéro unique répond à une revendication de longue date du Planning Familial : l'accès égal de toutes et tous à une information claire, exacte et sans jugement sur les questions liées à la sexualité. L'IVG est incluse dans les compétences de ce numéro vert : il s'agit d'un signal fort qui fait de l'avortement un événement de la vie sexuelle des femmes au même titre que la contraception, la grossesse, ou la prévention des infections sexuellement transmissibles. Cela contribue à lever le tabou sur l'IVG et participe à sa déstigmatisation. C'est la meilleure réponse aux stratégies des opposant(e)s qui diffusent leurs messages mensongers et culpabilisants sur leurs sites internet et autres dispositifs de communication. Le Planning sera au rendez-vous, pour que le droit de chaque femme à disposer de son corps soit effectif dans la réalité, et qu'aucune femme en France n'ait encore à se sentir coupable ou à se justifier.

Deux autres bonnes nouvelles pour l'accès des

femmes à la santé sexuelle ! Dans le projet de loi de financement de sécurité sociale présenté par Marisol Touraine, deux importantes mesures ont été annoncées le 25/09/15. La première concerne la contraception des mineures. Toute assurée mineure, selon la loi, devrait pouvoir enfin bénéficier de la gratuité et d'une confidentialité totale pour l'intégralité de son parcours vers la contraception : prise en charge de la consultation médicale par un médecin ou une sage-femme ainsi que des frais d'examens de biologie médicale. Cette mesure vient compléter le dispositif actuel d'accueil des mineures de façon gratuite et confidentielle en centre de planification et contribuera ainsi à un meilleur maillage territorial à travers un travail en réseau entre centres de planification, établissements d'information et de conseil conjugal et professionnels de santé pour permettre aux jeunes d'accéder à la contraception de leur choix. Le Planning familial se réjouit de cette évolution qui répond à un besoin exprimé depuis longtemps pour lutter contre les inégalités territoriales d'accès à la contraception pour les jeunes. La réussite de ces dispositions est liée à la mobilisation des professionnels de santé en faveur du suivi des personnes mineures. Dans une approche globale de santé sexuelle, le Planning familial espère également que cette mesure permettra la prise en charge du dépistage et du traitement des infections sexuellement transmissibles, et plus particulièrement, des chlamydiae, qui représentent un enjeu majeur de santé publique aujourd'hui chez les jeunes. Pour que ces avancées soient effectives, elles doivent s'accompagner du développement de l'éducation à la sexualité pour tous les jeunes, filles et garçons, scolarisé(e)s ou non, condition nécessaire à leur autonomie et au choix. La seconde concerne la Protection universelle maladie (PUMA) qui a pour ambition de permettre à toute personne majeure d'avoir accès à des droits autonomes en matière de santé ! Cette mesure devrait permettre aux femmes qui constituent aujourd'hui la plus forte proportion d'ayants droit majeurs de renforcer leur indépendance en matière de santé et de mieux gérer ainsi les situations où elles souhaitent garder la confidentialité, notamment en matière d'Interruption volontaire de grossesse (IVG) et de contraception. Reste à ce que se traduisent dans les faits ces dispositions sur tous les territoires en métropole et dans les DOM.

*Le planning familial 49 -
Catherine Battreau*

¹ARS antenne régionale de santé

HUMEURS Et RUMEURS

Femmes

Depuis l'accord sur l'uranium entre les États Unis et l'Iran, celui-ci a plutôt bonne presse. Pourtant là-bas, dans la vie quotidienne des iraniennes, on observe bien peu de changement : 10% seulement sont admises dans la fonction publique. Et évidemment à des tâches jugées subalternes (au mieux institutrices). Toutes les femmes – y compris les étrangères – doivent couvrir leur cou et leurs cheveux quand elles se présentent dans un espace public. (Courrier International N° 1900).

Commentaire

Sous l'autorité de quel État vivons-nous ? À ma demande de renseignement auprès de la Poste pour une réexpédition de courrier, je reçois ceci : votre compte la Poste « the file that you requested could not be found on this server. Lok here to return on page. (/on. Html) »

Y-a-t-il un commentaire à faire ?

Faites ce que je dis

Dans l'un de ses éditos moralistes, le directeur de la rédaction du « Courrier de l'Ouest » nous expliquait le respect indispensable du code de la route, en particulier celui des limitations de vitesse, et nous avertissait de tous les dangers d'une conduite irresponsable. Un bel étalage vertueux qui ne l'empêche pas de demander à ses journalistes de faire jouer leurs contacts pour faire sauter les contraventions qu'il récolte de temps à autre...

Information et communication

Toujours au « Courrier de l'Ouest » deux journalistes ont fait l'objet d'un avertissement écrit de leur rédacteur en chef pour avoir refusé de couvrir une manifestation publicitaire, certes soutenue par leur titre. Manifestement ce cadre de la rédaction confond, comme le lui a fait remarquer le Syndicat National des Journalistes, information et communication. Syndicat qui n'entend pas laisser l'affaire en l'état et qui entend que cet avertissement soit retiré dans les plus brefs délais.

Lutte contre le terrorisme

Dominique de Villepin, ancien Premier ministre, a donné sa version de la lutte contre le terrorisme au cours d'une émission de France 2. « Six minutes de lucidité » titre le site du front de gauche dont voici le lien : http://fdgpierrebe.over-blog.com/2015/11/de-villepin-6-minutes-de-lucidite-et-d-intelligence.html?utm_source=_ob_email&utm_medium=_ob_notification&utm_campaign=_ob_pushmail

Associations

Foyer laïque de Doué-la-Fontaine

Le samedi 14 novembre l'Avenir organisait son assemblée générale annuelle. A dix heures, une soixantaine de personnes attendait sagement le mot de madame la Présidente. Ne manquait à la table des membres du bureau que Jacques Fourné. Il réglait un dernier détail. Ce ne fut pas long. Madame Marcelle Foulard put ouvrir l'assemblée générale avec seulement quelques minutes de retard. Se succédèrent alors au micro les responsables de sections. Ateliers linguistiques, peinture, photo, scrabble ont toujours de fidèles adeptes. Arts et lettres font bon ménage à l'Avenir. L'activité physique n'est pas en reste. Tennis de table, yoga, fitness sont à la carte du foyer. L'activité cinéma mérite une mention. En effet cette activité avec la disparition des

Amis du Bon Cinéma était menacée. Il fallut pour la maintenir entreprendre des démarches pour trouver un autre partenaire et établir une convention avec la communauté de communes. Toutes ces animations, hors le cinéma, se font dans les locaux de l'Avenir. Ce patrimoine facilite l'organisation des activités, mais il entraîne une charge supplémentaire pour les bénévoles. Il faut veiller à son entretien et gérer les locations qui procurent des rentrées d'argent. À ce propos le budget de l'association est équilibré, le résultat est même positif. Le foyer laïque avec ses 191 adhérents se porte bien.

Si la ligue de l'enseignement peut toujours se réclamer d'une éducation populaire libre et indépendante, elle le doit essentiellement aux bénévoles de ses associations de base. Au cours de l'année 2016, la F.O. L. les réunira pour qu'ils puissent entre eux échanger.

J. P.



Les amis du chalet du Cart

Séjour entretien, maintenance, rénovation, Toussaint 2015

Du samedi 17 au jeudi 29 octobre 2015, comme depuis plusieurs années le chalet du Cart propriété de la FOL 49 à Saint-Gervais Mont-Blanc, était ouvert aux militants bénévoles pour une session d'entretien et de travaux de rénovation. Treize participants de notre association se sont succédés. Le programme de travail

défini en accord avec la fédération a été respecté : rétablissement des évacuations eaux usées, pose de lignes électriques nouvelles en salle de séjour, déplacement d'interrupteur pour la cuisine, (mise aux normes), rectification définitive de l'éclairage du « sarto », travaux d'étanchéité à la base de la « borne » sur le toit, rénovation complète de trois chambres (peinture murs et plafond), remplacement de l'installation provisoire masquant l'ancienne cheminée par un cloisonnement anti-feu autorisant la mise en service d'un poêle à bois respectant les normes environnementales de la vallée de l'Arve. Cependant, l'artisan prévu pour tuber et raccorder cette nouvelle installation n'a pas pu intervenir pendant ce séjour... A tout cela s'ajoute le nettoyage du chalet et les lessives de tous les dessus de lits et housses de matelas. Enfin la cuisine dispose maintenant d'une table en inox comme le demandaient les services sanitaires du département de Haute-Savoie. En Avril 2015 une autre équipe était intervenue pour changer tous les vieux lits d'internat. En effet, la FOL 49 avait acquis les lits bois de l'hôtel APAS du col de Voza en cours de rénovation. Le don de 24 oreillers et 24 traversins par le refuge du Fioux améliore encore le confort du chalet et le renouvellement de la literie. Les travaux et achats d'équipement de cette session étaient financés par les « Amis du Cart » dont les seuls revenus sont, vous le savez, vos cotisations (1). Le chalet du Cart est donc prêt pour une nouvelle saison d'hiver. Merci à Claudette et Michel Gannereau, Monique et Philippe Rapenne, Cathy Casanova et Philippe Robin, Evelyne et Jean-Claude Bouard, Catherine et Alain Paquereau, André Chapel, Marcel Daumas, André Dupont venus des quatre coins de la France pour sauvegarder et améliorer ce patrimoine savoyard de notre fédération de Maine et Loire. (1) Trésorier : Alain Paquereau 12 rue Paul Eluard 49000 Angers, il n'est jamais trop tard pour régler sa cotisation (2015) de 16 € alain.paquereau@wanadoo.fr



Laïcité

De l'échange inégal

C'est Marx qui a mis en évidence ce phénomène, fruit de la révolution industrielle né en Angleterre au 18ème siècle, et aujourd'hui généralisé au monde entier. Et il est évident aujourd'hui qu'en plus de la marchandisation des activités humaines, source de toutes les inégalités, il faut inclure dans la notion d'échange inégal une dimension écologique. Depuis deux siècles, singulièrement depuis une vingtaine d'années, nous sommes en plein dérèglement de la planète avec l'émergence de nouveaux pays industrialisés (la Chine surtout) et l'augmentation de la population. A l'origine du problème climatique on trouve le recours systématique au charbon, au pétrole et au gaz. Les effets de la marchandisation de l'atmosphère frappent les plus démunis, les moins responsables des émissions de CO2. Ils provoquent le déplacement de millions d'individus. Ainsi, le delta du Bangladesh est menacé de disparition sous les eaux. Le dérèglement que l'on observe (aridités ici, ouragans et inondations là) n'est malheureusement, qu'un élément constitutif de la main mise d'intérêts financiers, du capital, sur toutes les activités humaines. Et cela, de la culture à la santé. Sous couvert de progrès, les échanges inégaux perdurent. L'instauration du grand marché transatlantique ne prévoit-il pas de « garantir un environnement économique (...) favorable en matière d'énergie, avec un accès illimité et durable aux matières premières ».

Alban Boismain

Laïcité

C'est la grande affaire dont on parle en cette rentrée scolaire 2015 (sauf dans l'enseignement confessionnel).

Ainsi est lancé l'enseignement moral et civique (EMC) du primaire au secondaire, ce qui d'ailleurs inquiète les professeurs qui n'ont encore reçu aucune formation là-dessus.

L'enseignement « moral » est en fait l'enseignement de la laïcité à la française avec son vivre-ensemble dans la paix sociale et le respect des différences dans la République indivisible.

« Une laïcité de conscience, de conviction, et pas de réglementation ou de prescription, dans la lignée de Jules Ferry » dit l'historien Claude Lelièvre dans Le Monde du 1er septembre.

Or dès le cycle 2 (CP-CE1-CE2), la laïcité est définie comme « la liberté de penser et de croire ou de ne pas croire », toujours d'après Le Monde.

Liberté de ne pas croire : voilà bien une immense nouveauté car cela ne figure ni dans la constitution (article Premier) ni dans aucune loi, pas même celle de 1905.

C'est à coup sûr un progrès significatif qui maintenant devrait entrer dans le droit positif pour la protection de tous ceux qui se disent « sans religion » : ils étaient 43% en 1999 selon Le Monde des Religions de mars-avril 2004.

Il n'est jamais trop tard pour bien faire !

Max Bayard

Nécrologie Guy Le Mener

Son décès le 20 octobre dernier a semé le désarroi au 14 bis avenue Marie Talet, siège de la Fédération des œuvres laïques de Maine-et-Loire.

Le monde laïque et sportif perd tout à la fois un ami, un militant, un dirigeant.

Instituteur à l'école du Daguinet, Guy était devenu animateur USEP. Les mercredis étaient bien occupés. Classement des licences, tris des maillots, organisation des déplacements vers la Baumette ou ailleurs, étaient le lot de son jour de repos.

Puis, dans la foulée des rencontres, il a institué l'école de sport, intégrant les écoles Henri Chiron et de l'Isoret. Le mercredi, l'école du Daguinet n'était pas déserte. Sur le bitume des cours et sur le parquet du gymnase grouillaient les sportifs en herbe. De main de maître, Guy coordonnait les rotations inhérentes à l'initiation sportive.

Son attachement à la base associative s'est aussi manifesté à Avrillé. En 1995 il a accepté la présidence du club de tennis de table.

Dix ans plus tôt, il s'était exercé à cette tâche en créant un club de tennis au centre Joseph Bouëssé. Ce club connut de belles années.

Avant qu'elle ne s'émancipe, l'USEP était fille de l'UFOLEP. L'activité que Guy y déploya le désignait pour présider la maison mère. C'est ce qui arriva en 1985, malgré son retard calculé à la réunion électorale. Depuis cette date il a assumé cette charge.

L'UFOLEP, Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique a deux spécificités. Elle est d'affinité laïque et elle est omnisport en couvrant toutes les activités physiques.

Ces deux particularités peuvent l'isoler dans le monde sportif essentiellement composé de fédérations unisport et dominé par ces dernières. Guy œuvra pour qu'il n'en fût pas ainsi.

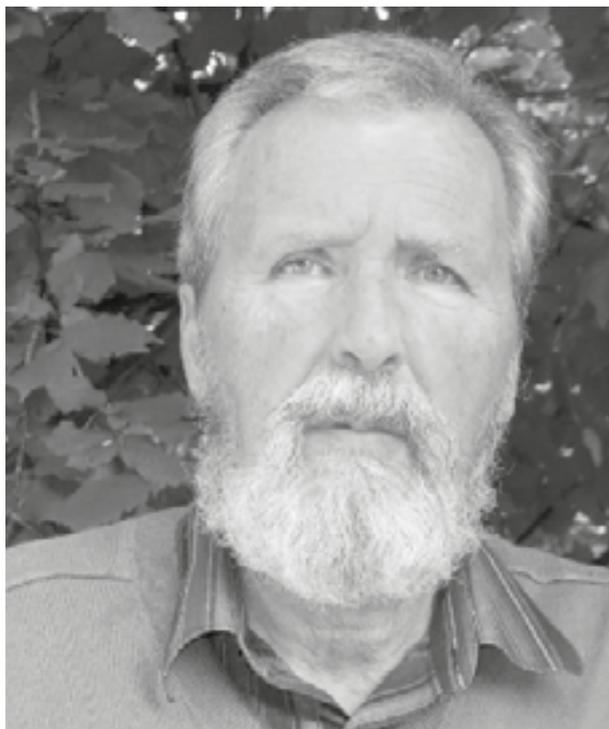
Pour être reconnu, il faut être connu. Il s'y employa.

Il eut une place à l'Office municipal des sports d'Angers et occupa un siège au Comité olympique et sportif du Maine-et-Loire.

L'administration de tutelle, par ses responsabilités assumées, ne pouvait ignorer l'UFOLEP. Guy fut donc sollicité pour être vice-président de l'Association des médaillés Jeunesse et sports. Distribuer des récompenses est un bon moyen d'être reconnu par ses pairs. Pour une bonne cause, Guy a pratiqué une stratégie de politique avisée.

La reconnaissance à l'extérieur est une chose, mais elle ne doit pas se faire au détriment d'une présence à l'intérieur du mouvement.

L'UFOLEP est une composante à part entière du mouvement d'éducation populaire qu'est la Ligue de l'enseignement. Sa présence à ses instances délibératives est,



sinon une obligation, au moins une nécessité. Là encore Guy assumait. Il fut un fidèle administrateur de la Fédération des œuvres laïques et longtemps membre du bureau. Exercer des responsabilités départementales dans une organisation nationale implique d'être un passeur d'idées entre la base et le sommet. Guy ne s'est pas dérobé. Outre sa participation à l'échelon régional, il assistait régulièrement aux assemblées générales nationales de l'UFOLEP et parfois à celles de la Ligue de l'enseignement. Des deux organisations il connaissait bien la philosophie.

Il savait que le sport est une fin culturelle en lui-même, mais qu'il est aussi un moyen pour l'accès à la citoyenneté s'il est bien enseigné et renseigné.

L'engagement militant de Guy à l'UFOLEP et la Ligue de l'enseignement a procédé d'un engagement humaniste.

Guy était un militant engagé et un dirigeant bon gestionnaire. Il veillait aux budgets pour la survie de l'association. Il comptait vite.

Aux longs discours il préférait les synthèses. Aux péroraisons il privilégiait l'incise, parfois acide. Il détestait les flagorneries, mais ses interventions directes peinaient à masquer un cœur d'or généreux.

La Fédération des Œuvres laïques de Maine-et-Loire et l'UFOLEP n'oublieront pas l'homme que fut Guy.

Jack Proult

Nom :

N° : Rue :

Code postal :

Ville :

Je m'abonne à l'Anjou Laïque et je joins :

12 € abonnement annuel

20 € abonnement de soutien

.....€

Retourner à FOL 49 (Anjou Laïque)

14 bis, avenue Marie-Talet

49100 Angers

L'Anjou Laïque N°114

Fondateurs : Yvonne et Henri Dufour

Directeur de la publication :

Jack Proult

Rédacteur en chef :

Jacky Minier

Comité de rédaction : Gérard Balesme, Jean-Paul Brachet, Rémy Barbier, Catherine Batreau, Jean-Louis Grégoire, Jean-Claude Michineau, Yves Mulet Marquis, Jean-Pierre Thuleau.

Maquette conception et mise en pages :

Jean-Claude Michineau

Collaboration : Marie Anne Guéry,

Patrick Tharreau, Alain Paquereau.

Imprimerie Paquereau

8, bd des Bretonnières

49124 Saint-Barthélemy

N°CCPAP 0715 G 86832

ISSN 1245-0936

Blog Anjou laïque

[Http://anjoulaique.blogspot.com](http://anjoulaique.blogspot.com)

Des compléments d'articles,
de nouvelles contributions.

Adresse mail :

anjoulaique@gmail.com

Devinettes scientifiques

Avec les connaissances acquises au collège ou au lycée, parfois avec un simple raisonnement logique, vous pouvez répondre à la question posée. La solution dans le prochain numéro.

Respiration

Imaginez que pour fuir un danger vous vous allongiez au fond d'un étang avec 1 mètre d'eau au dessus de vous. Par précaution vous disposez d'un tube qui relie votre bouche à la surface de l'eau. Pourrez vous respirer ?

Réponse de la devinette précédente: **Évaporation**

Nous vous donnions un indice en parlant de l'agitation des molécules. La sensation de chaleur traduit au niveau macroscopique l'énergie des molécules. Les molécules les plus énergétiques peuvent s'échapper de l'eau qui hu-

mecte vos mains. C'est l'explication de l'évaporation. Lorsque vous soufflez, vous chassez les molécules énergétiques échappées et permettez à d'autres de sortir à leur tour de l'eau en accélérant l'évaporation. Il ne reste dans l'eau que les molécules les moins énergétiques ce qui se traduit au niveau macroscopique par la sensation de froid que vous ressentez.

Au cours de son évolution l'espèce humaine a acquis la faculté de transpirer. Lors des efforts intenses, l'évaporation de la sueur refroidit le corps et permet de limiter son échauffement interne. En période de canicule utilisez un ventilateur qui accentue le refroidissement selon le processus qui vient d'être expliqué.

Votre librairie

Contact

librairie
papeterie

3, rue Lenepveu Angers

AMÈRE MÉDITERRANÉE

Depuis quatre ans notre destination de « rentrée », c'est la Grèce. Privilège de retraités... que les memoranda européens n'autoriseront plus aux grecs. A condition de ne pas choisir Kos ou Lesbos dont les rivages encombrés d'enfants noyés peuvent rendre le séjour moins agréable, les îles de l'Égée, le bleu et le blanc, la limpidité et la douceur de la mer sont une destination touristique magnifique. Il s'ajoute que, la vie politique et la victoire de Syriza avait été porteuse d'un bel espoir. Notre voyage coïncidait avec un décisif épisode démocratique : les nouvelles élections législatives suite à la signature par Alexis Tsipras du troisième mémorandum. Osons l'écrire, j'étais déçu. Je souhaitais la résistance des Grecs. Je voulais qu'ils disent non (OXI !). Je voulais qu'ils bataillent pour moi, qu'ils soient les premiers à ne pas céder aux injonctions rétrogrades de la troïka. J'en conviens, c'est une position confortable, demander aux autres de faire ce que l'on ne parvient pas à construire soi-même.

Mais cela nous aurait été un bien utile coup de main pour nous qui sommes les prochains sur la liste des peuples à soumettre ! Donc, j'attendais dans notre petite chambre de Chora Sfakion le résultat de ce dernier combat. Syriza l'emportait, l'abstention aussi, la résistance aux programmes européens ne comptait plus aucun député. La messe était dite. Peut-on parler de « trahison ». En sirotant ma bière Mythos, les pieds bien au chaud dans la mer de Lybie, confortablement, je le pensais.

Alain Paquereau



Pierre Moscovici et le regard du ministre Tsakalotos. "Quotidien des Rédacteurs" du 3 novembre. Le premier explique au second « la disparition de la protection de la résidence principale face aux saisies pour dettes »...



Les delires de Nono